

5^c Journal du Lot 5^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef.

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

Le discours Deschanel. — Le procès Dreyfus

Les nouvelles politiques deviennent rares en ce temps de vacances des Chambres et de luttes électorales locales.

Pourtant M. Deschanel, l'ex-président de la Chambre a voulu donner son opinion sur le ministère Combes; on se doute bien qu'elle n'est guère favorable. Mais le piquant du discours, c'est qu'il fut prononcé à St-Mandé et qu'il contient un éloge senti de M. Millerand. On en a conclu qu'une alliance était faite entre ce progressiste de gauche, le socialiste repentant et le radical nationaliste Doumer pour organiser le futur ministère. La tactique des triumvirs est de rappeler à M. Combes qu'il y a des classes ouvrières, qu'il faudrait leur donner une Caisse de retraites, mais le moyen de réussite n'est pas indiqué. Si le président du Conseil prenait au mot ces bruyants amis des travailleurs et proposait à la rentrée une solution nette... la voteraient-ils ?

Le procès Dreyfus se poursuit dans le secret des délibérations de la Chambre criminelle. M. Jaurès a été appelé à déposer, sur la fameuse lettre de l'empereur d'Allemagne, à propos de Dreyfus qui, on le sait, est peut-être le faux le plus monstrueux entre tous les faux, qui sont légions, de l'affaire. Dans l'Humanité, il dit que les principaux machinateurs de cette histoire, MM. Millevoye et le colonel Stoffel, ont refusé de répondre aux questions des juges; or, M. Millevoye avait promis à la Chambre d'être précis en face d'un tribunal régulier. Ce tribunal existe et il fonctionne; pour permettre à M. Millevoye de tenir sa parole d'autrefois, une nouvelle convocation de la Chambre criminelle vient de lui parvenir; dans son journal, il semble annoncer qu'il ne sera pas moins discret la seconde fois que la première.

A L'ÉTRANGER

La guerre Russo-Japonaise

La guerre russo-japonaise, depuis la mort de Makharof, n'a produit aucun incident grave. On a appris qu'immédiatement après le coulage du *Petropavlovsk*, un autre cuirassé le *Pobieda* avait été fort endommagé. Il semble que les explications premières de mines russes, faisant sauter des navires russes sont abandonnées; c'est peut-être parce qu'elles compromettent trop la capacité des états-majors de nos alliés. On attribue aujourd'hui les torpilles destructives à une action rapide et sûre des sous-marins japonais.

Le successeur de Makharof est nommé; c'est l'amiral *Skrydloff*; on dit que l'amiral Alexieff, mécontent de la diminution de son pouvoir, demande sa retraite.

Sur le Yalou, les deux adversaires continuent de s'observer; les dernières nouvelles parlent de tentatives de débarquement faites par les Japonais sur la rive droite de l'estuaire du Yalou.

LE FURETEUR.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Les dépenses de la guerre

Depuis les débuts de la guerre jusqu'au 5 avril, les dépenses des trois ministères: guerre, marine, voies et communications, ont été de 92 millions et demi de roubles. On prévoit qu'en juin, les dépenses atteindront le total de 200 millions de roubles. A partir de juin, les prévisions par mois sont de 30 millions pour l'armée de terre, 10 millions pour la marine; le chemin de fer absorbera, jusqu'en 1905, encore 45 millions. Si la guerre

dure dix-huit mois, le total prévu sera de 800 millions de roubles, soit plus de deux milliards de francs. Le gouvernement ne pourrait y faire face en épuisant ses réserves d'or. De même, de nouveaux impôts pèseraient lourdement sur le pays pendant la guerre. Le gouvernement préférera, si besoin est, recourir à l'emprunt.

POINTES SÈCHES

M. SÉGY

Un adversaire ! Nous ne pouvons pas toujours brûler l'encens: gardons-le pour les amis. Dshabillons, sans égratigner. De la meilleure grâce, notre patient va s'y prêter: Hop ! voilà M. Ségy tout nu ! Proh pudor ! dira-t-il lui-même, car la fréquentation du trottoir littéraire a réveillé en lui l'humanité des Petits Carmes. Il faut pourtant montrer la marchandise peu connue, quand on l'offre au public. Un peu de réclame ! D'où qu'elle vienne, c'est la reine du commerce.

Eh quoi ! sur ce beau torse de lutteur, qui a fait si souvent ses effets aux rosters caduciens, pas la moindre cicatrice, pas trace de la plus petite blessure par où coula le sang vermeil du patriote pour le salut de la France envahie ! M. Ségy fut, durant l'Année terrible, secrétaire d'un général à Auch. Il y fit son devoir jusqu'à la paix.

Ce souvenir d'aurore guerrière devait plus tard, éclairer son crépuscule et de l'astre au déclin réchauffer les rayons.

Voilà pourquoi M. Ségy est le délégué de la *Patrie Française* dans notre paisible cité.

Longtemps M. Ségy vécut une existence obscure, modeste, tranquille et laborieuse.

Il fut, dit-on, professeur de gymnastique au collège des Petits Carmes déjà nommés: la fréquentation du trapèze et des Bons Pères lui donna la souplesse de corps et de conscience si utile dans la vie.

De chez les clercs, se laïque passa clerc à son tour — premier clerc. Puis il opéra lui-même et se mit à faire ses propres affaires... à les bien faire. Honorable souci, dont personne ne dira qu'il ait voulu s'affranchir. Il a réussi et vite. C'est bien, — qui pensera que c'est mal ? Les affaires sont les affaires.

De peu, M. Ségy est devenu quelque chose. C'est tout à son honneur.

Homme d'affaires, homme d'église, gymnasiarque, soldat, les qualités de M. Ségy s'affirment en vieillissant.

Souvenirs un à un évoqués à l'heure opportune, et voilà un chef de parti ! M. Ségy en est un. — L'être du parti nationaliste à Cahors, nul autre que lui ne l'a osé. — Mais ne troublons pas l'orgueil de M. Ségy.

Lamentablement chu de mains maladroites et débiles, — ainsi l'a jugé M. Ségy, — le Drapeau a été ramassé par lui d'un geste vigoureux et beau. M. Ségy l'a, à chacun, signifié, à fins qu'il n'en ignore, sous toutes réserves, comme dirait un clerc d'avoué.

Il est donc le premier, à Cahors, de ce parti qui, sans lui, de son aveu même, n'existe pas.

Comme César, il n'eût pas consenti à être le second.

Il est assuré contre ce risque: le parti nationaliste a un homme à Cahors.

Mais les d'Armagnac, les Ausset, les Cayla, les Magne ? Les lieutenants de M. Ségy ? qu'ils nous le disent, alors nous le croirons. M. Ségy est le désordre, le chaos, la rudis indigesta moles des divers éléments d'opposition à la démocratie républicaine. Lequel de ces messieurs avouera s'y reconnaître ? Où est la blanche fleur de lys ? Le bourgeois de 1830 ? Vous souvient-il encore, M. l'abbé Magne, de certaine parabole des Ecritures Saintes ?

M. Ségy fut pris quelque temps pour un républicain: tout semblait y oblier en lui.

Mais son sabre d'estafette, le fer — qui appelle l'or — brilla; une affaire s'offrit; un tremplin l'y lança; sa conscience et sa foi s'exaltèrent, et pour Dieu, pour le Czar, pour la Patrie et pour lui, M. Ségy nous lâcha.

Il ne nous laissa pas inconsolables dans nos amers regrets: il nous promit qu'il serait là à chaque lune électorale.

C'est pourquoi nous lui donnons une place dans notre galerie de portraits locaux. Nous manquerions à sa gloire, bien qu'il manque à la nôtre. Qu'est-ce qu'un homme dont les journaux n'impriment pas le nom ?

..... Nous allions oublier que M. Ségy fut candidat au Sénat et à la Chambre. Ce fut un échec... un événement, mais sans conséquence.

Il est du Conseil municipal de Cahors. Il s'y présente tout seul, naturellement. Il y entra, toujours à part.

Il y fit des vœux pour la Paix universelle, après avoir, comme un bon soldat du Pape, prié dévotement — ce sceptique ! — le Dieu des Armées.

M. Ségy a rendez-vous pour les batailles futures. Voyez son beau torse oint de l'huile des combats. Et pas même encore une égratignure ! ... Voici votre gilet de flanelle, votre caleçon et votre veste: rhabillez-vous Monsieur Ségy.

RÉMO.

INFORMATIONS

Voyage de M. Loubet

M. Loubet quittera Paris samedi soir, 23 avril pour se rendre en Italie, où il restera jusqu'au dimanche 1^{er} mai.

Au sujet de ce voyage, on affirme que le pape a ordonné aux chefs du mouvement catholique de Rome de s'abstenir pendant le séjour de M. Loubet, de tout ce qui pourrait ressembler à une provocation, même indirecte. Les audiences pontificales seront même complètement suspendues.

Déclarés comme d'abus

Le Conseil d'Etat, réuni en assemblée générale, a, conformément au rapport de M. le conseiller Saisset-Schneider, déclaré comme d'abus les cardinaux archevêques de Paris, Lyon, Reims et l'archevêque de Toulouse, à l'occasion des lettres adressées par ces prélats au président de la République pour protester contre la loi supprimant l'enseignement congréganiste.

Les instituteurs parisiens

Jeudi s'est tenue une assemblée générale du personnel primaire de la Seine à la bourse du travail. 400 instituteurs ou institutrices y assistaient: l'objet de la réunion était de s'entendre sur le texte des revendications à formuler.

Avant de se séparer les instituteurs et institutrices ont voté un ordre du jour où ils affirment leur dévouement à la cause pacifique, laïque et républicaine.

L'affaire du Fourrier Martin

La *Patrie* prétend que le fourrier Martin, l'ancien employé du ministère de la marine inculpé d'espionnage, actuellement à Cherbourg où s'instruit son affaire, aurait avoué au magistrat instructeur avoir essayé de livrer des documents.

L'incident de Ploërmel

Vendredi, devant le Conseil de guerre de Nantes, ont comparu les 5 officiers inculpés d'avoir refusé de procéder à l'expulsion des religieux de Ploërmel.

Les 5 accusés sont acquittés du chef de refus d'obéissance à un ordre militaire, mais sont condamnés à 4 mois de prison, pour abandon de poste.

Petites Nouvelles

M. Genet, député radical du Rhône, est décédé subitement jeudi à Condrieu (Rhône). Il était né le 23 avril 1850.

Une avalanche terrible s'est produite dans la vallée des grandes mines près de Turin. 80 ouvriers ont été ensevelis.

On annonce que plusieurs cas de peste bubonique se sont déclarés dans les Indes Françaises.

M. Caillaux, ancien ministre des Finances, se rendra prochainement à Londres, où il fera une conférence sur la situation fiscale de la France.

REVUE DE LA PRESSE

De la *Dépêche* au sujet des « Comités paroissiaux » organisés par l'évêque de Périgueux.

On aurait tort de croire que l'espionnage clérical s'arrêtera à l'école. Il s'étendra sur les familles, entrera

dans tous les foyers, et même l'espionnage se doublera ici de dénonciations et de chantage. Mgr de Périgueux imagine pour ces « Comités paroissiaux » un système de conférences qui promet au moindre village les douceurs d'une inquisition au petit pied.

Revue de la Presse locale

Du Quercinois.

Et, malgré tout, espérons en l'éclatante revanche du bon sens sur la folie. Malgré la lâcheté qui nous rend veules, en dépit de l'égoïsme qui fait le bourgeois timide et le prolétaire soumis, nous saluons l'avenir, car Dieu fit les nations guérissables.

CHRONIQUE LOCALE

CHRONIQUE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE

APRÈS LE CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général a terminé samedi dernier sa session d'avril. Nous avons tenu nos lecteurs au courant des incidents regrettables qui s'y sont produits. Tous ceux qui sont sincèrement soucieux des intérêts généraux et de l'avenir du parti républicain en gardent un pénible souvenir.

Il est attristant qu'un représentant — non certes indifférent aux affaires départementales ni aux succès électoraux républicains — se laisse détourner d'une collaboration éclairée dans les délibérations du Conseil général par de mesquines et trop continues préoccupations personnelles, et risque, par ses singulières et presque quotidiennes attitudes dans la politique départementale, de briser son influence et sa force aux blâmes des républicains lassés.

M. Vival a été de tout temps « l'ennemi terrible » du parti radical. Ses « coups de boutoir », s'ils blessaient parfois des victimes amies, étaient pourtant reçus par elles sans rancune.

M. Vival alors travaillait pour le parti radical.

Le regrettable M. de Verninac en était le chef clairvoyant et incontesté.

De l'autorité d'un chef de parti, on n'hérite pas. On ne l'impose pas. Il faut l'acquiescer.

M. Vival commença-t-il à s'en douter ?

S'aperçoit-il que quiconque ne sait point allier à une volonté ferme, en communion avec les vœux de l'opinion publique, une vision précise du lendemain, et une bienveillance attentive et prudente, éveille autour de lui des ambitions, des méfiances, des craintes ? Rien de tout cela n'amène à un parti la sympathie, le dévouement, l'enthousiasme qui assurent le succès; ce sont au contraire autant de causes prochaines de débandade dans ses rangs.

Est-ce cette désagrégation qu'a préparée M. Vival dans la dernière session ?

S'il ne l'a pas voulu, beaucoup de ses collègues l'ont cru et ne nous ont pas caché combien ils en étaient peignés.

Qu'est-ce donc que ce petit jeu de cache-cache proposé par M. Vival à M. Pauliac: Le Conseil municipal de la commune de Laurettes adresse au Conseil général une demande tendant à obtenir l'achèvement d'un chemin. Ce dossier intéresse le canton de Latronquière que représente M. Pauliac. Depuis plusieurs sessions, la commission des Travaux Publics, dont fait partie M. Vival et que préside M. Rey, en est saisie. Elle n'en présentait pas encore le rapport à la dernière séance, samedi, M. Pauliac réclame, au nom de ses mandants, une solution. Mais voilà que le dossier est égaré ! Personne ne l'a vu depuis le premier jour de la session ! Heureusement, l'huissier le retrouva... sur le bureau même de M. Vival ! M. Pauliac descend du fauteuil de la présidence, et la solution de-

mandée par lui intervient enfin, malgré l'opposition de M. Vival !

Qu'est-ce donc encore que ces attaques personnelles contre M. Cocula ? — Comme si l'honorabilité du conseiller général de St-Germain pouvait être mise en doute ! — M. Cocula, samedi, se proposait d'y répondre pièces en mains. Il a consenti, avec une courtoisie pleine de dignité, à l'ajournement au mois d'août demandé par M. Vival. Bien que M. Vival connût, ainsi que l'a souligné M. Cocula, la réponse qui allait lui être faite, il n'avait pas, a-t-il dit, ce jour-là son dossier personnel.

Que pensent les républicains de cette hostilité du député de Figeac au « bloc sénatorial » et des petits et grands moyens par lesquels il la manifeste ?

Ils en pensent bien des choses...

Nous n'en dirons qu'une aujourd'hui :

Il y a une imposante majorité radicale au Conseil général. Sur toutes les questions politiques, elle a toujours été unie et disciplinée. Son exemple a été la force du parti dans le département et a assuré ses successives et nombreuses victoires.

Au profit de quelle politique, dans quel intérêt, dans quel but, pour qui M. Vival cherche-t-il à créer un parti à lui dans le Conseil général ?

En tout cas, il a pu se convaincre que sa tactique n'avait pas de succès parmi ses collègues radicaux.

Le suffrage universel, dans quelques semaines, réélira sûrement nos amis soumis au renouvellement et sans nul doute aussi M. Vival lui-même. Il fera, dimanche prochain, triompher les idées et la politique du gouvernement républicain dans les Conseils municipaux; il lui donnera, dans trois mois, une nouvelle victoire au Conseil général.

Que pensent dans sa main les personnalités ?

A nos correspondants

Nous rappelons à nos correspondants que les plis, affranchis à 5 cent., doivent être OUVERTS et ne doivent contenir aucune correspondance privée, mais uniquement le fait divers, objet de l'envoi.

En cas contraire, ils nous exposent à un procès-verbal ou à payer double taxe suivant la nature du délit.

CAHORS

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Des bruits ont circulé qu'un groupe de radicaux-socialistes avaient eu l'intention de former une liste en opposition à celle de M. Costes.

Ces bruits étaient fondés: une liste d'union radicale et socialiste avait été préparée et elle comprenait des candidats sérieux et connus depuis longtemps pour leurs convictions sincèrement républicaines.

Leur succès eût été certain, dans tous les cas, cette liste eût contrebalancé le succès de la liste du maire.

Dans un esprit de pure discipline, en présence de l'effort des nationalistes, nos amis ont estimé que sans heurt violent, il était possible de donner une modeste satisfaction aux démocrates qu'étonna si profondément la composition hétérogène de la liste de la municipalité.

Il n'y aura pas de liste opposée à celle du maire: mais le bloc — le vrai bloc — sera fait, car nul — même M. Costes, — ne saurait appeler « bloc » cet amalgame d'anciens mélinistes, de brouillons, et... de radicaux.

Nous conservons la liste du maire, mais nous en élaguons les ferments de discordes, de divisions, les politiciens aux vastes appétits, aux ambitions insensées, qui s'y sont introduits, et nous les remplaçons par les candidats socialistes.

Dans notre numéro de jeudi nous

avons fait connaître les quatre candidats qui devaient être biffés: ce sont: Cagnac, Fournié, Rous, Tardieu, car nous pensions qu'il n'y avait que quatre candidats socialistes: or, aujourd'hui, communication nous est faite de la liste du parti ouvrier: Elle comprend six noms: les citoyens MARMIESSE, DÉZES, FORT, DABLANC J., MARTY, ALAUX. En outre, M. TEYSSONNIÈRES, contrôleur des mines, pose sa candidature radicale-socialiste.

Nous présentons ces sept candidats aux électeurs, et nous composons la liste de la façon suivante :

Liste radicale et socialiste

- Costes, maire.
- Mazières, 1^{er} adjoint.
- Parazines, 2^e adjoint.
- Combarieu, conseiller sortant.
- Delpech, id.
- Rouff, id.
- Combelles, id.
- Tassart, id.
- Péris, id.
- Vinol, id.
- Lacroix, id.
- Delbru, id.
- Besse, id.
- Vincens, id.
- D'Arquier, id.
- D'Gélis, id.
- Carlin, conducteur des Ponts et C.
- Philippin, proc. de la République.
- Lescail, commis des Ponts et C.
- Durranc, notaire.
- Rosséguier, rentier.
- Sémirou, empl. de la Maison Cayla.
- Lizot, débitant de tabac.
- Marmiesse, typ., prés. du synd. typ.
- Dézes, négociant.
- Fort, marl.-fer., prés. du synd. du fer.
- Dablanç, Joseph, ouv. peintre synd.
- Marty, ouvrier cordonnier.
- Alaux, ouv. peintre, prés. du synd. des peintres et tapissiers, délégué à la Commission du travail.

30 Teyssonnières, contr. des mines.

Soit 30 noms pour 27 places.

En dehors de Rous, Cagnac, Fournié, Tardieu, DÉJÀ ÉLIMINÉS de cette liste, nos amis, auront donc à rayer trois autres noms s'ils veulent voter, comme nous le leur conseillons vivement, pour les citoyens Marty, Alaux et Teyssonnières.

Ces trois noms ils les trouveront aisément — hélas ! — sans qu'il soit besoin de leur indiquer plus clairement.

Et qu'on ne vienne pas nous parler d'indiscipline. Nous recommandons l'union à gauche tout en nous gardant de faire le moindre vide favorable au nationalisme.

Nous sommes pour le « Bloc », — comme le désire M. Costes, — mais pour le Bloc de gauche sans aucune espèce de compromission.

Donc, nous pensons que les républicains ont pour devoir de voter pour tous les socialistes, car ceux-ci représentent la classe ouvrière qui a bien le droit d'avoir sa place au sein d'un Conseil municipal.

A notre avis il paraît inexplicable que dans la liste du maire l'élément ouvrier ait été écarté, et notre avis sera certainement, en l'espèce, partagé par tous les républicains.

C'est pourquoi, en engageant tous nos amis, tous les démocrates sincères à voter pour les candidats socialistes, nous estimons que c'est le seul moyen de grouper toutes les forces républicaines — tout le Bloc — contre les coalitions réactionnaires.

Unis, sans éléments de discorde, et sans compromission, nous pouvons lutter et nous triompherons; mais que des combinaisons soient faites pour le plus grand profit de quelques personnalités, c'est souvent la défaite à bref délai.

La combinaison de M. le maire ne garantit pas le succès; la favoriser, c'est ouvrir la porte de l'Hotel-de-Ville aux réactionnaires.

Les républicains ne la favoriseront pas.

Louis BONNET.

Remerciements

Le Ministre de la Marine à M. Costes président du Cercle Républicain radical de Cahors.

Pour le ministre :

VIITONE.

Réunion publique

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est mercredi prochain qu'aura lieu au théâtre à 9 h. du soir la réunion organisée par le parti socialiste...

Syndicat des peintres

Dans sa réunion du 20 avril le syndicat des peintres a renouvelé son bureau. Ont été nommés : Alaux, Paul, président ; Soulié, Raymond, vice-président...

Courses vélocipédiques

La course vélocipédique Cahors-Gourdon-Figeac (100 kilomètres) sera courue demain 24 avril.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 21 ET 24 AVRIL 1904 Verone (Allegro) Farigoul La Vallée d'Ossau (Valse) Benoist Panurge (Fantaisie) Planquette Roxane (Grande Valse) Grelinger Marche Saharienne Benoist

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 23 avril 1904

Naissances

Dauriac, Georges-Clement-Jean-Noël, rue Fénelon, 7 bis Paul-André, (naturel), à la Maternité. Vilatte, Marcel-Gaston, rue des Capucins, 3.

Publication de Mariage

Castex, Paul-Jean, mécanicien, et Gabriëlle Josephine-Marie, tailleuse. Vidallac, Jean-Louis, cordonnier, et Cluzels, Marie, s. p. Doumer, Louis, propriétaire, et Courdenes, Julie, lingère. Périers, Edouard, et Bach, Augustine ouvrière d'imprimerie.

Décès

Mazet, Baptiste, portefaix, 75, ans, à l'hopital. Cammas, Emile, mouleur, 18 ans, célibataire, quai de Regour. Bousquet, Jean, charpentier, 64 ans, à l'hopital. Babouline, Mathurin, cultivateur, 60 ans, à l'hopital. Manziou, Anne, s. p. épouse Couderc, rue du Château, 11. Rosalie, 97, à l'hopital. Sireyrol, Antoinette, s. p. Vve. Garin, 84, ans, rue Nationale.

Arrondissement de Cahors

Francois. — Lettre ouverte à M. le Maire. — L'heure du scrutin approché, tout un peuple va affirmer ses principes, exprimer sa volonté. Un peu partout les anciennes adhésions ont rajouté leur programme et le soumettent à leurs administrés : c'est leur devoir.

Ces pêcheurs dans les eaux troubles vous fleurissent à merveille les quatre promesses, qu'ils faisaient, mais le lendemain de vote ils se saluaient en vice-vois. Le procédé vous tenterait-il encore Monsieur le Maire ?

Avez-vous donc au dessus de vous une de ces influences pour qui l'indépendance, l'esprit de domination sont les moindres péchés : attendez-vous le mot d'ordre ? Nous ne saurions autrement expliquer le retard de votre appel à la conscience publique.

Or, nous n'avons pas pensé que l'exercice de vos droits politiques était chose à jeter aux pieds de celui que vous appelez « très cher ami » ; nous nous rappelons trop comment dans une circonstance il a parlé de l'urne, lorsqu'il prétendait que c'était « un pot fêté » ? Pensez-vous que nous allons en user finalement à son avantage, le lui livrer finalement pour qu'il le rompe ? Nous rougirions de honte devant l'ombre de nos vaillants aïeux qui payèrent de leur sang nos libertés, notre souveraineté.

Non, nous ne voulons plus nous livrer de la sorte, nous ne voulons pas que nos

enfants nous maudissent un jour, et ils le feraient à juste titre, si par un vote de lâcheté nous préparions cette fameuse restauration qu'attendent riches et moines pour rayer des listes électorales ce pauvre menu peuple dont nous faisons partie ; seuls les contribuables payant trois cents francs d'impôt dicteraient alors leurs volontés, ils nous forceraient à la soumission devant les plus hardis caprices.

Serez-vous assez aimable pour nous dire ce que vous en pensez ? Dans tous les cas, faites-le sans consulter Adélaïde.

Un groupe d'électeurs.

Au'ols. — Vengeance d'un maire démissionnaire (suite). — L'ex-maire Lafau J.-Louis attaque vivement la politique ministérielle dans ses paroles et l'Instituteur, son ennemi politique, dans ses écrits. C'est très bien, mon petit moccie ! mais cela n'empêche qu'il est le plus naïf des hommes et qu'il a commis une grosse sottise.

Lui, qui n'a jamais rien produit est de plus en plus infatué de sa petite personne !

Encore quelques injures, M. Lafau, et votre réputation sera complète ; il ne manquait que cela pour compléter la série de vos qualités ! Injurier n'est pas raisonner, moccie !

L'injure s'étale dans le Quercinois. Il traite les républicains d'infâmes et la République de mégère, puis, son cœur soulagé, il s'estime satisfait.

Dénigré, dénigré toujours, l'Instituteur ne s'en portera pas plus mal. — En butte aux méchancetés d'un maire vindicatif, M. Gailbac a bravé sa tyrannie et continué à faire consciencieusement son devoir, pratiquant la devise : Bien faire, laisser dire. Tranquille de ce côté, il méprise les agissements d'un homme qu'il laisse face à face avec sa mauvaise attitude et... avec sa conscience. Il ne reconnaît le droit de le juger qu'à ses chefs, lesquels connaissent mieux que personne, s'il fait bien ou non ; s'il est digne ou indigne d'occuper son emploi.

Le sympathique Lafau du Quercinois enrage. Quoi ! l'Instituteur n'a-t-il pas eu l'audace de prononcer un discours sur la tombe d'un camarade vétérinaire, sans avoir au préalable, demandé et obtenu l'autorisation de M. le Maire ? Dans quel siècle vivons-nous donc pour qu'on fasse si peu de cas de l'autorité municipale ! Comme il regrette aujourd'hui sa démission ! Quelle leçon à faire à cet intrus et comme il le rappellerait au respect du premier magistrat !

Ne pouvant mieux, il s'adressa à la presse à sa dévotion pour déverser sur notre digne régent toute sa bile. Etant incapable de raisonner sérieusement, il se dédommagea par l'abondance de sa prose méchante : la quantité pour lui tient lieu de qualité. Il paraît satisfait, et nous aussi, car tout homme sérieux ne peut que mépriser un tel débordement d'injures !

Dites donc, M. le censeur, M. le lettré, M. l'homme fort, M. l'incomparable, puis-je d'après vous, de votre époque on délivrait des brevets de science à qui en voulait, pourquoi ne vous en a-t-on pas fait cadeau ?

Comme le héros de la fable, vous auriez bien voulu avoir l'amande, mais le courage de casser le noyau vous fit toujours défaut.

Nous apprenons de la bouche d'un de ses voisins, que l'illustre J.-Louis ne fut jamais un aigle.

Ceux qui l'ont connu et le connaissent sont fixés sur sa science...

Dès lors, faut-il en avoir du toupet, pour oser traiter les autres d'ignares et de parler de fautes d'orthographe !

Faut-il être comme lui fier comme un paon ? qu'il lise la fable de Lafontaine : La Besace ? nous la lui recommandons ; il y trouvera quelques saluaires réflexions, telles que celles-ci : On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain ; et ceci : Dieu fit pour nos défauts la poche de derrière et celle de devant pour les défauts d'autrui.

Regardez donc, ô Lafau, la poutre avant de voir la paille ! Les défauts physiques ne se corrigent pas, pourquoi nous les signaler et surtout en inventer ? Croit-il que nous serions à court si l'on voulait se payer de la même monnaie ? Contentez-vous d'une simple proposition : Puisque Lafau trouve Azor intelligent, veut-il faire réserver sa Lettre ? Il aura de lui un beau produit ; et puis il aura toujours la faculté d'améliorer la race ; un coupage avec un bouledogue ne pourrait qu'être avantageux !

DIES.

Luzech. — Appel aux électeurs.

En France, dans les villes comme à la campagne, la République est aujourd'hui assez solidement implantée pour que, après 33 ans d'existence et de progrès, elle ait à craindre le résultat des prochaines élections municipales.

Elles seront donc en 1904, comme elles ont été en 1900 en grande majorité républicaines et cela, malgré la levée en masse des boucliers congréganistes et les théories mensongères que les cléricaux répandront dans les campagnes pour ébranler les croyances et intimider les électeurs paisibles.

Aussi, est-ce dans un but de sage prévoyance et d'intérêt commun que le présent appel s'adresse à ces derniers. Il ne sera certainement pas du goût de ceux qui, par intérêt personnel, ou par esprit de rancune s'opposent à la conciliation et à l'approbation des actes de nos gouvernants.

Mais ceux qui préfèrent aux dissensions politiques et aux passions ardentes, la tranquillité du pays et la bonne gestion de la commune, confiée désormais à des conseillers en harmonie avec les pouvoirs publics, ceux-là, qu'ils soient de l'avant-garde démocratique, ou simplement partisans du progrès, doivent se tendre la main pour observer la discipline républicaine qui fait le triomphe des luttes électorales et voter, avec ensemble pour la liste démocratique, la seule qui ait réellement souci du bien-être de la commune et du travailleur.

Il est hors de doute, en effet, que toute liste antirépublicaine, c'est-à-dire antipathique au gouvernement, ne peut prétendre au succès de son administration communale, par le seul fait que la

commune est, d'après la loi du 5 avril 1884, sous la tutelle et le contrôle de l'Etat et qu'il y a peu de communes dont le budget des dépenses puisse se suffire sans avoir recours aux ressources de l'Etat.

Si donc un conseil municipal, par le fait seul de son antagonisme politique avec l'Etat, sait d'avance qu'il ne peut avoir les sympathies ni les faveurs de l'Etat, comment peut-il loyalement promettre à ses concitoyens qu'il a souci du bien-être et des améliorations de la commune et qu'il réalisera le programme des travaux que comportent ces améliorations, sans endetter la commune ?...

Il faut donc de toute nécessité, autant pour le triomphe de la République qui est le seul gouvernement logique du peuple que pour l'intérêt des communes, élire des conseillers qui soient sympathiques au gouvernement républicain, c'est-à-dire des conseillers dévoués à nos institutions démocratiques et par cela même à la classe ouvrière des campagnes, comme des villes.

Il n'est pas douteux que le parti que nous combattons comme inféodé au cléricisme, le plus grand ennemi, lui, de nos institutions démocratiques, désigne les candidats des listes démocratiques comme les ennemis de la religion et de tout culte religieux. C'est là que sera son tremplin électoral, le vrai terrain où il engagera la lutte, pensant bien qu'il sera difficile aux républicains de se défendre, étant donné les exécutions déjà faites en application des lois votées par la Chambre et le Sénat, contre les congrégations.

Mais là ne seront que calomnies et mensonges et le bon esprit du paysan ne s'y laissera pas prendre. La République, en effet, distingue la religion du cléricisme, c'est-à-dire le prêtre séculier qui ne s'occupe que de son ministère et l'ecclésiastique ou congréganiste militant, qui, au mépris du Concordat et de la loi, veut s'immiscer dans les affaires d'Etat et asservir les masses à ses croyances et à ses dogmes, pour les mieux dominer. Donc, en vertu de la liberté de conscience et des croyances religieuses, tous les cultes et les ministres de ces cultes demeureront respectés, tout en les maintenant dans le domaine spirituel qui seul leur est propre.

En combattant le cléricisme et dissolvant les congrégations non reconnues par le Concordat, la République ne porte nullement atteinte à la religion, au contraire. Elle la protège parce qu'elle l'épure, parce qu'elle la débarrasse de ces parasites qui la discréditent aux yeux des croyants sincères et la mettent à deux doigts de sa perte.

Gambetta disait lui-même à Romans, le 18 septembre 1878, en dénonçant le cléricisme comme péril social : « Les défenseurs du cléricisme ou ultramontains disent que nous sommes les ennemis de toute religion, de toute indépendance de la conscience ; que nous sommes des persécuteurs ; que nous avons soif de faire des martyrs ; mais je proteste et, certes, non sans un sentiment de honte d'aïeux à relever de pareille inepties ; mais puisque j'y suis condamné, par la bassesse de mes adversaires, je vais m'y résigner ».

« Non, nous ne sommes pas les ennemis de la religion, d'aucune religion. Nous sommes, au contraire, les serviteurs de la liberté de conscience, respectueux de toutes les opinions religieuses et philosophiques... et, pour en finir avec la calomnie (on n'en finira jamais hélas !) je tiens à dire que je professe le plus profond respect pour les ministres des religions ; mais s'ils ont des devoirs à remplir envers leurs semblables, ils ont aussi des devoirs à remplir envers l'Etat et, ce que je réclame, c'est l'exécution de ces devoirs. »

« Je demande qu'on leur applique les lois existantes, et ici, je m'adresse moins à ce clergé séculier, qui est bien plus opprimé qu'oppressé, qui est bien plus appauvri que renté par les communautés qui l'enserment et le dominent, et qui ne du peuple n'en serait pas l'ennemi, s'il était livré à la libre impulsion de sa conscience, mais à cette milice multicolore et sans patrie... Si elle, une patrie, mais elle ne repose que sur la dernière des sept collines de Rome... »

« Donc je dis que le devoir de l'Etat républicain et démocratique est de respecter les religions et de faire respecter leurs ministres, mais leurs ministres se mouvant dans le cercle de la légalité ».

Tels sont les sentiments de nos gouvernants actuels, de nos ministres, dont les actes ne sont que l'application du programme gouvernemental de l'illustre tribun, tant en ce qui concerne le cléricisme qu'en ce qui concerne l'enseignement donné par les congrégations.

Voici encore ce que notre grand patriote disait à ce sujet :

« Il faut donner une éducation française à la jeunesse ; il faut qu'on lui apprenne notre histoire vraie et non tronquée, les principes de nos lois et de nos institutions ; il faut qu'on lui apprenne les droits et les devoirs de l'homme et du citoyen, je ne demande pas qu'on fasse des savants dans nos écoles primaires, mais des hommes sensés et des français et, cette éducation française... il n'y a que des citoyens libres qui puissent la donner ».

Puisque donc, les actes du Gouvernement de la République n'ont d'autre but que la marche en avant pour le plus grand bien de la Patrie et le respect des lois, il est du devoir de tout bon citoyen de lui faciliter sa tâche en lui adjoignant dans toutes les communes des auxiliaires dévoués, des conseils municipaux républicains.

X...

Bureau de bienfaisance. — M. le Préfet du Lot, par arrêté en date du 30 mai dernier, a nommé membres du bureau de bienfaisance de la commune de Luzech : M. Lapeyrière Joseph, pharmacien principal de la marine en retraite, en

remplacement de M. Caviole juge de paix, appelé à Guéret ; M. Aladel Louis, propriétaire à Luzech, en remplacement de M. Desprat Auguste, fils, de Camy.

Actuellement, les quatre délégués de l'administration, qui composent le bureau, sont enfin des républicains fermes et convaincus.

Castelfranc. — Elections municipales. — Voilà 15 jours qu'a paru notre article sur la rupture des républicains avec le maire, et aucun démenti, et pour cause, ne nous est encore parvenu.

On a pu lire d'autre part l'opinion d'un ancien maire, sur le maire actuel. Si elle n'est pas flatteuse, elle a au moins le rare mérite d'être exacte, et de nous démontrer que M. le Maire ne s'est hissé au pouvoir qu'en trahissant ses meilleurs amis.

Chacun sait en effet que M. Paillas se moque de tout et de tous, comme un poison d'une noisette. De politique, il n'en a qu'une, la sienne ; il est paillaisiste et voilà tout. A défaut d'adorateurs, sa famille chanta ses louanges et nage dans une grande béatitude, cela lui suffit.

S'inspirant de ces principes qu'il faut diviser pour régner, il excelle dans cet art. A nos adversaires il agite le spectre rouge, et aux républicains, le spectre rétrograde, mais des deux côtés, il se pose comme l'homme indispensable, comme le sauveur en quatre personnes. Chef naturel et tout désigné de la liste réactionnaire, il voudrait également mener les républicains au combat et sauver la République ; mais nous, plus difficiles, nous refusons toute confiance à ce nouveau Brutus.

Comment tout cela finira-t-il ? Il est facile de le prévoir ; c'est que pour vouloir tromper tous les partis, M. le Maire n'a plus la confiance d'aucun.

Nous nous en voudrions de ne pas dire un mot du plus bel ornement de la liste réactionnaire, Nous voulons parler de M. B. Servant, contre-maire de l'usine d'Aoussol-Bel, conseiller municipal, disent ses cartes de visite. Celui-ci comme le maire, a le don de changer d'opinion comme de chemises et de passer de l'incolor au rouge le plus vif suivant son interlocuteur.

A. BONIS.

Nous recevons de M. Servant, Baptiste, charron, avec prière de l'insérer, l'adresse suivante :

« Chers concitoyens, Dimanche 1^{er} mai, vous avez à élire votre Conseil municipal. J'ai l'honneur de solliciter vos suffrages ; vous me connaissez depuis ma naissance, et vous savez que si je suis votre élu, j'emploierai toute mon énergie à défendre les intérêts de tous. Vous connaissez aussi la fermeté de mes opinions républicaines qui n'ont jamais varié et qui ne varieront jamais. »

Si vous m'envoyez siéger au sein de votre assemblée communale, vous pouvez être certains que j'y remplirai tout mon devoir, sans défaillance et sans faiblesse.

SERVANT Baptiste,

Charron, Ancien membre du Bureau de Bienfaisance.

M. Servant, Baptiste, charron, étant un excellent républicain, nous ne pouvons qu'applaudir à cette candidature et la recommander à nos amis.

Sabadel-Lauzès. — Elections municipales. — Continuons à examiner les faits et gestes de notre municipalité réactionnaire depuis 1900 jusqu'à ce jour.

Ainsi que nous l'avons dit, M. Bastide fut élu maire et M. Massip, adjoint. L'un et le veuve, aussi réactionnaire l'un que l'autre, allaient donner la mesure de leur haine contre les républicains.

Le sceau de la Mairie, de temps immémorial, était à la Mairie. M. Massip le prend chez lui pour obliger tout le monde à s'incliner devant sa puissance.

De tout temps le Curé et l'Instituteur avaient fait parti du bureau de bienfaisance : ils en sont chassés, le Curé parce qu'il n'a pas voulu faire de la politique, et l'Instituteur parce qu'il est républicain.

Pour être les maîtres du Conseil de fabrique, ils commettent des illégalités qui sont relevées et qui aboutissent à la dissolution du Conseil (décision du Conseil d'Etat).

La lutte contre le Curé prend les proportions d'une lutte au couteau. Les républicains agissent se tiennent à l'écart : on leur en fait un crime.

L'évêque défend le Curé contre les menées cléricales — ce n'est pas ordinaire — et ne veut pas le déplacer. L'église est salie, le tumulte se produit pendant les offices, et le Curé est obligé de se plaindre. La gendarmerie commence une enquête sur les faits qui se sont produits, le Juge de paix intervient et le Curé pardonne. Mais on ne lui pardonnera pas à lui, ni à la gendarmerie d'avoir fait son devoir.

Les plaintes se succèdent contre le Maréchal des logis Ferrier, celui-ci ayant commis le crime d'avoir choqué le verre avec les républicains le jour de la fête nationale, le fait est dénoncé. Conclusion : le Maréchal des logis est puni des arrêts de rigueur et obligé de prendre sa retraite.

Cette campagne contre la gendarmerie se terminera par le transfert de la caserne à Lauzès et Sabadel sera déposé par la faute de ceux qui l'administrèrent ou qui n'administrèrent pas du tout. Pas une démarche n'a été faite par le maire et l'adjoint auprès des autorités civiles et militaires.

Mais le vieux Curé restait toujours, défendu par l'évêque. C'est alors que le triumvirat Bastide, Massip et Blanc s'avisa d'appeler à Sabadel des pasteurs protestants. Ceux-ci présentant le rôle qu'on voulait leur faire jouer, se firent tirer l'oreille. Massip multiplia ses démarches, ses protestations de néophyte protestant sin-

cère et ouvrit enfin sa maison au culte réformé. Comment douter des sentiments d'une famille qui vient tout entière, père, mère, fille renier la religion de ses pères ! Comment douter de la bonne foi d'un Maire à cheveux blancs, autrefois fervent catholique et qui maintenant entraîne ses administrés au « Temple ».

Cette comédie dura 5 ou 6 mois et le manteau de la religion couvre tout. L'évêque prend peur ; les curés les plus militants de la région l'adjurent de déplacer le vieux Curé, leur confrère, qu'ils sacrifient volontiers pour sauver le parti cléricale de Sabadel.

Le vieux Curé résiste en vain, il est obligé de partir sous la menace de l'interdit, et un jeune curé, très bien stylé, vient prendre sa place.

Pendant toute cette période, le parti républicain est resté en expectative, comptant les coups. S'il désire que le curé ne s'occupe pas de politique, il sait aussi qu'il aurait tort de se mêler de ce qui ne le regarde pas tant que le Curé ne sort pas de son rôle.

Le Curé parti, M. Massip, commence à mettre les protestants hors de chez lui et à les reléguer dans une vieille maison. Entre temps, les ongles se dispersent et Massip saute à pieds joints du « Temple à l'Eglise » avec la même désinvolture qu'il était passé de « l'Eglise au Temple ».

Grâce à lui, les populations voisines connaissent le moyen à employer pour se débarrasser d'un curé gênant : Appeler les pasteurs protestants.

Voilà l'homme qu'en argot de sacristie, on appelle un énergique ami du bien.

Je tiens pour certain que l'évêque de Cahors la trouve mauvaise.

LASSAGNE.

Sauliac. — Chute mortelle. — Mardi matin, un terrible accident est arrivé dans la commune de Sauliac, canton de Lauzès.

Le jeune Bonnet, âgé de 20 ans à peine, qui cherchait des escargots, a fait une chute et a été précipité du haut d'un rocher, dit « le roc Traoucat ».

Dans sa chute il s'est fracturé le crâne et malgré les soins pressés qui ont pu lui être prodigués par M. le docteur Lagasque, de Marcihac, le malheureux a expiré jeudi à sept heures du matin.

Sénallac (Lauzès). — Appel aux électeurs.

Mes chers concitoyens, Le 1^{er} mai prochain, vous serez légalement appelés à nommer vos conseillers municipaux. Ce vote par lui-même, peut ne rien vous dire, vous paraître banal même, et pourtant il n'en est pas de plus sérieux, de plus importants, de plus significatifs.

Vous êtes-vous représenté, mes amis, que ce jour-là vous aurez pleins pouvoirs, que vous commanderez en maîtres absolus ? Mais qu'elle sera la durée de votre souveraineté ? Hélas ! depuis 7 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir. Estimez-vous donc heureux si pendant ce laps de temps vous avez réussi à constituer une assemblée composée d'hommes intégres, car désormais, et ce pendant 4 ans, vos enfants, vos finances, vos chemins, vos lacs, tous vos intérêts, en un mot, restent maintenant confiés aux soins de vos mandataires. Ayant tout abdiqué, que reste-t-il de vos prérogatives éphémères ? Rien, ma foi ! sauf le droit de contrôle, de critique et celui de maugréer s'il y a lieu.

Cette métamorphose en dit assez, ce me semble, pour que tout électeur reconnaisse l'importance capitale d'avoir une bonne représentation et pour qu'il soit amené à comprendre que tout vote irréfléchi émis sous l'empire de la haine, de la vengeance, ou simplement émis à la légère, constitue un acte réellement coupable dont on ne peut prévoir les suites funestes. Votez donc sans faiblesse, sans parti pris, avec indépendance, conscients de votre devoir et intimement pénétrés de la responsabilité morale qui incombe à quiconque, par suite d'insinuations perfides, de basses intrigues, d'hypocrites machinations, fait un mauvais usage de son bulletin, au moment suprême et décisif.

N'oubliez pas, citoyens, que le bulletin de vote est une arme qui vous rend invincibles. Avec elle vous n'avez rien à craindre ; les habitants des bastilles dont la France est encore hérissée ne peuvent rien contre vous. Par elle, vous serez les maîtres de vos destinées, vous présiderez à votre avenir, vous aurez voix au chapitre. Malheur à vous si, par défaillance ou par un appât quelconque vous êtes assez naïfs, assez fous pour vous en dessaisir, car, dans ce cas, vous retomberiez, pieds et poings liés, dans cette noire servitude, que vos pères ont abolie au prix de leur vie. Qui donc serait assez ingrat, assez misérable pour insulter à leur mémoire et pour renouer au précieux héritage de la liberté acquis par tant de sacrifices ! Si vous avez du cœur et le souci de votre bien-être, vous ne donnerez votre suffrage qu'à des hommes qui vous relient étroitement au Gouvernement de la République, fondé par les héros de 89, le seul qui s'occupe de l'amélioration du sort des travailleurs, le seul qui inspire de l'horreur aux fauves de toutes couleurs, aujourd'hui coalisés, pour le renverser. Attention !

Rejetez toute liste dressée à huis-clos par des prétentieux qui croient pouvoir faire avancer le soleil et reculer les flots. Composez vous-même votre liste et n'inscrivez sur votre bulletin que des hommes ayant leurs idées franches, c'est-à-dire qui ne soient pas muselés par des créanciers plus ou moins intriguants ; que des hommes ayant un palais neutre que la saveur du beurre ou l'odeur des saucisses piquantes laisse indifférents et préserve de toutes injustices ; que des hommes intelligents n'ayant pas besoin d'avoir des bois pour les mètres en relief ; que des hommes vigilants qui, par complaisance ou par ignorance, ne compromettent point les intérêts de la commune en laissant construire sur des points réservés ; que des hommes de caractère ayant le courage de ne pas se déjuger du soir au lendemain ; que des hommes impartiaux, seuls capables de tenir la balance publique en parfait équilibre ; que des hommes instruits qui puissent se rendre compte

de la provenance des recettes et de l'emploi des fonds communaux ; que des hommes modestes et économes sachant s'accommoder des objets respectables par leur ancienneté au lieu d'acheter du brillant ; que des hommes réfléchis auxquels il n'est pas nécessaire d'apprendre qu'il ne faut pas allonger le plus que la manche n'est longue ; que des hommes de cœur et de valeur, sûrs garantie pour n'être point traduits en police correctionnelle ; que des hommes enfin, ayant le culte des morts et le respect des tombeaux.

A bon entendre salut.

Un électeur.

Calvignac. — Elections municipales. — Comme nous l'avions prévu, deux membres du Conseil actuel : Peyre, adjoint, et Garrigues se sont séparés de leurs collègues républicains pour se jeter dans les bras de leurs adversaires, qu'ils couvraient d'injures il y a encore si peu de temps. Cette volte-face ne nous étonne guère de la part de Garrigues, car nous ne l'avons jamais considéré comme un ferme républicain ; il marchait avec la majorité, car il ne pouvait faire autrement, pour être conseiller municipal ; mais il cherchait à dégoûter à la première occasion qu'il croirait bonne. Nous savions bien qu'il devait avoir des sentiments cléricaux car il est assez rare, de voir un fougueux républicain, étant dans l'aisance, être chantage et ébranlé.

Quant à l'adjoint nous l'avions toujours pris pour un ferme républicain et un fougueux anti-cléric, il faut vraiment que son ami ait eu sur lui beaucoup d'ascendant pour s'être jeté dans les bras des réactionnaires et cléricaux qui formaient une liste contre le maire et qui étaient ses ennemis d'hier.

Nous manquions à notre devoir de républicains si nous ne venions signaler aux électeurs l'attitude de ces deux anciens membres du parti démocratique. Nous les combattons de toutes nos forces, car nous estimons qu'ils sont plus blâmables, que ceux de nos adversaires qui ont toujours eu des opinions contraires aux nôtres. Que veulent-ils ? sans doute faire triompher une majorité réactionnaire.

Et cependant, ont-ils à se plaindre de l'administration républicaine ?

Nous avons obtenu trois lots de route dans la même année, ce qui fait qu'avec la maison d'école on excédera pour 80.000 fr. de travaux sans compter les subventions obtenues pour le lavoir, fontaine et tranchée. Les électeurs républicains de Calvignac, leur montrèrent qu'ils n'aiment pas les transfuges politiques, ils voteront tous pour la liste radicale du maire, qui est composée de fermes républicains et qui n'acceptent aucune compromission avec les partis rétrogrades.

Un groupe de républicains

Prayssac. — Voici la circulaire qu'adressent aux électeurs les candidats républicains :

Au moment de solliciter le renouvellement de notre mandat, nous avons à cœur de vous rendre compte de nos travaux pendant les quatre dernières années. C'est une tâche bien légère pour les Conseils municipaux qui ont bien accompli leur devoir en ayant les intérêts de leurs compatriotes avec autant de sollicitude que leurs propres intérêts. Tel est, pensons-nous, notre cas.

Essentiellement républicains et radicaux vos élus de 1900 se sont appliqués à entretenir les meilleures relations avec les représentants du Gouvernement. La présence à nos fêtes d'inauguration du Collège d'Istrie de M. le Préfet du Lot et de son Conseil de Préfecture, au même temps que nos Sénateurs, Conseillers Généraux et d'Arrondissement, est l'éclatante démonstration de la communion d'idées de vos représentants avec les pouvoirs publics. En agissant ainsi, nous sommes certains d'avoir travaillé au mieux de vos intérêts.

Les charges fiscales étant les mêmes pour tous les habitants de la Commune, nous avons cherché à répartir d'une manière à peu près égale, les avantages à procurer à nos administrés.

Au moyen de nos ressources ordinaires et du concours du Département, nous avons construit un lavoir au Thérion ; un autre à Labrousse ; réparé celui de l'Espital ; placé une pompe à la fontaine de Labrousse ; remplacé la borne-fontaine du Lac et refait l'abreuvoir ; établi un pont au Coullou, sur le ruisseau de Foncuberte ; commencé le chemin vicinal n° 8 ; tracé un large chemin rural du chemin des Combous à la rivière du Lot et travers le village de Rodhes ; percé la dernière rue faisant partie de l'ancien plan de Prayssac et d'Arrondissement, est l'éclatante démonstration de la communion d'idées de vos représentants avec les pouvoirs publics. En agissant ainsi, nous sommes certains d'avoir travaillé au mieux de vos intérêts.

Les charges fiscales étant les mêmes pour tous les habitants de la Commune, nous avons cherché à répartir d'une manière à peu près égale, les avantages à procurer à nos administrés.

Au moyen de nos ressources ordinaires et du concours du Département, nous avons construit un lavoir au Thérion ; un autre à Labrousse ; réparé celui de l'Espital ; placé une pompe à la fontaine de Labrousse ; remplacé la borne-fontaine du Lac et refait l'abreuvoir ; établi un pont au Coullou, sur le ruisseau de Foncuberte ; commencé le chemin vicinal n° 8 ; tracé un large chemin rural du chemin des Combous à la rivière du Lot et travers le village de Rodhes ; percé la dernière rue faisant partie de l'ancien plan de Prayssac et d'Arrondissement, est l'éclatante démonstration de la communion d'idées de vos représentants avec les pouvoirs publics. En agissant ainsi, nous sommes certains d'avoir travaillé au mieux de vos intérêts.

Notre programme comprendra :

Table with 2 columns: Item, Amount. Includes 'Subvention de l'Etat' (12,937 92), 'Compagnie d'assurances' (9,000), 'C' l'Union, réfection de la plaque de marbre' (150), and 'Reste à payer par la Commune la somme de 23,433 fr. 57 en trente années ; une annuité est déjà payée.'

1^e La continuation de la route de Niau-
don à la Penchénierie ;
2^e Celle du Théron à Loupiac ;
3^e L'établissement d'aqueducs et canie-
vaux de chaque côté du boulevard exté-
rieur ;
4^e Création d'un foirail de pores.

Nous comptons, pour l'exécution de nos
travaux, sur nos ressources ordi-
naires et les concours du Département ; les
charges de la Commune étant insuffisantes,
nous ne voulons pas avoir recours à des
impôts nouveaux.

ELECTEURS.
A vous de voir si nous avons tenu nos
promesses d'il y a quatre ans, si nous
avons rempli notre mandat avec fidélité et
dévouement.

Nous attendons votre verdict avec con-
fiance.

Section de Prayssac
Pénel, Achille, maire sortant.
Berrié, Pierre, adjoint sortant.
Dulaio, Lucien, conseiller sortant.
Lamouré, Eloi, id.
Berrié, Jean, id.
Couzy, Pierre, id.

Section de Niauodon
Lafargue, à Larozière, conseiller sortant.
Luzignès, à la Penchénierie, id.
Miquel, François, propriétaire à Niauodon.
Boutarel, Justin, conseiller sortant.
Albert, Mathurin, id.
Lafargue, Lucien, id.
Bessières, Eloi, id.
Jouffreau, Lucien, propriétaire à Gamot.

Section du Théron
Cavalié, Oscar, conseiller sortant.
Bertal, Benoît, id.

St-Géry. — Avis. — Je prie les ha-
bitants de St-Géry qui veulent se con-
vancer que nous avons obtenu une nou-
velle subvention de l'Etat de 4.000 fr.
pour les réparations faites à l'église, de
vouloir bien lire la dépêche officielle que
M. le Préfet m'a adressée et que j'ai fait
afficher sur la porte de l'église.

Le maire de St-Géry,
R. CAYLA.

St-Géry. — Bourses dans les lycées.
— Le jeune Course Louis, élève de l'é-
cole primaire de St-Géry, vient d'être
reçu aux examens des bourses des lycées
et collèges.

Félicitations, ainsi qu'à son maître,
notre dévoué instituteur M. Gambert.

Tour-de-Faure. — Elections. —
Quoique le 1^{er} mai approche plus grand
calme règne à Tour-de-Faure, on dirait
qu'il n'y a pas d'élections cette année.
La liste du maire, c'est-à-dire tous les
conseillers municipaux sortants, répu-
blicains, seront élus à une grande ma-
jorité. On sait ce souvenir, que c'est grâce
au gouvernement de la République que
Tour-de-Faure a été érigé en commune.

Arondissement de Figeac

Bretenoux.
Mon cher ami,

Dans ma dernière lettre, j'ai essayé de
l'essuyer les silhouettes des principaux
leaders de l'élément réactionnaire à Bre-
tenoux. Maintenant que tu connais les ac-
teurs il me reste à te faire l'analyse de la
pièce, et à te mettre au courant de la si-
tuation politique dans notre ville.

Les élections sont proches : aussi les
positions sont-elles prises, et le plan de
bataille commence-t-il à se dessiner. Na-
tionalistes, réactionnaires, cléricaux, faux
socialistes se groupent, et mettent sa-
bris au clair, pour de furieux assauts. Ma-
lemort et Ventousard mènent la charge,
Cassonade prend des airs malins, Chi-
caneau accorde le mirillon de Déroulède, et
des phrases Tyrténennes, promet à ses
soldats la victoire, s'ils veulent se rallier
à son panache blanc.

Pour ces messieurs, descendants des
croisés, chevaliers de la lance, épiciers
en rupture de comptoir, tous les moyens
sont bons. Si les électeurs veulent la
lune ils la leur promettent avec joie. —
A l'un refusé du Conseil de révision ils se
chargent de faire obtenir la place de fac-
teur : A un autre ils disent qu'il y a assez
longtemps que le secrétaire de la Mairie
se coule douce aux dépens de la com-
mune ; le malheureux tambour de ville
lui-même se voit disputer sa peau d'âne,
avec un incroyable acharnement.

L'électeur timide est terrorisé. A celui
qui peut fortifier de la peine à nourrir sa
famille et à joindre les deux bouts, ils
disent : — Votez pour nous, et rien ne
manquera désormais ; vous n'aurez même
pas besoin de travailler, les pommes de
terre vont vous arriver toutes frites et les
saucisses, toutes rôties.

Pour rallier les indécis, ils se disent
des succès, donnent des chiffres fantasi-
ques, colportent les nouvelles les plus
absurdes, les bruits les plus ridicules. Jeudi
soir par exemple, ils racontaient qu'un
conseiller municipal en sortant de la séance
s'était fracturé une jambe, et qu'il était
cloué dans son lit pour cinquante jours au
moins. Vois-tu la bonne aubaine ? ren-
seignements pris, tout cela est complètement
faux et le conseiller municipal marche
toujours sans le moindre défaut.

tous ces transfuges, presque tous n'ont ja-
mais servi la République que contraints et
malgré eux. Boule de suif par exemple.

Celui-là se place surtout du côté où se
trouve le ratelier. Pour un bureau de tabac
il ferait comme un vulgaire Doumer. Il
lâche ses meilleurs amis avec la sérénité
et le naturel d'un indifférent. Il y a quatre
ans les républicains de Bretenoux lui
donnaient la première place après Mon-
sieur Boyer. Il y a quatre ans les réac-
tionnaires de Bretenoux l'honoraient de
leur haine et de leurs insultes. Aujourd'hui
il pleure de joie quand il reçoit un com-
pliment de Chicaneau, et quand il marche
clopin clopant entre Pégou et Cassonade,
son ventre se gonfle comme un tonneau et
son nez rubicond brille comme un phare.

Ces gens-là vois-tu il veut mieux les
avoir contre soi qu'avec soi, nous n'avons
pas besoin d'eux. Nous serions bien assez
de braves gens qui saurons faire triompher
notre drapeau, et rendre vains, les efforts
de toutes les réactions au abois.

Puybrun. — Réunion du Comité. —
Le Comité radical socialiste est convo-
qué pour le dimanche 24 avril à 7 heu-
res 30 du soir, salle ordinaire des séances
pour désigner des candidats au Con-
seil municipal.

Présence indispensable.

Coup d'œil rétrospectif. — Nous
avons montré le républicanisme si dou-
teux de notre Fracasse ; nous essaierons
de montrer aujourd'hui la beauté de notre
administration municipale, que les com-
munes voisines nous envient.

Q'avons-nous obtenu en quatre ans ?
Un école laïque ! Ce n'est certes point
grâce au Conseil municipal qui fait des
pieds et des mains pour en empêcher ou
retarder l'ouverture.

Du matériel scolaire ? C'est le Comité
qui l'a fait obtenir aux trois écoles.

L'électricité ? Mais personne n'ignore
qu'un premier projet a échoué par la
négligence ou le mauvais vouloir de notre
grand manitou.

Le chemin de Mas de Borcè ? Oui,
mais avec vos deniers alors que sans un
retard incompréhensible de quatorze
mois dans les cartons de la mairie, le
projet arrivé en temps opportun nous
eût valu du département une contribu-
tion de quinze cents francs environ
comme pour celui du quartier d'As-
prats.

Quoi donc alors ? La distribution di-
recte de la viande aux indigents ? Pas
du tout, car le Comité a eu bien de la
peine à l'obtenir.

Il est vrai qu'en revanche, les admi-
nistres sont bien reçus... Quand Mon-
sieur est de bonne humeur ! ce qui n'ar-
rive pas souvent, et les électeurs se
souviennent sans doute de l'affaire re-
tentissante d'un pauvre ouvrier fort
honnéte, qui fut traité comme un mal-
faiteur, alors que d'autres, bien moins
recommandables sont traités avec beau-
coup d'égards, trop peut-être au goût
du public, qui murmure tout bas des
choses qui ne peuvent se dire tout
haut... et qui s'en souviendra diman-
che prochain.

Un Comité.
Suicide. — Dans la nuit du 19 au 20
courant, la gendarmerie de Bretenoux
fut avertie qu'un suicide venait d'avoir
lieu à Puybrun.

Mme C., débitante, habitant avec
son mari, venait de se donner la mort à
l'aide d'un revolver qu'elle avait dé-
chargé dans une oreille. La malheureuse
se survécut pas longtemps à l'affreuse
blessure qu'elle s'était faite.

Les époux C. n'avaient pas d'en-
fants. On ignore la cause de ce pénible
drame.

Caillac. — La situation !... — C'était
prévu et l'union à laquelle nous n'avons
cessé de faire appel vient d'échouer
piteusement.

Deux partis se réclamant tous deux de
la République vont se trouver en pré-
sence.

D'un côté les candidats du Comité
Républicain soutenus par « les Proletai-
res » avec l'appui du bataillon sacré des
fonctionnaires, sous la conduite d'un chef
étranger à la localité, lequel tient dans sa
main toutes les ficelles ; cette liste a,
au premier abord, l'aspect solide d'une
combinaison Républicaine légèrement tinte-
e de Radicalisme. Mais cette combi-
naison s'écroule et disparaît comme un
feu de paille car sa base est faussée et
contraire au programme qu'elle arbore.

D'un autre côté on cherche à former
une seconde liste. L'effort est louable et
quelques hommes, dont le passé répond
de l'avenir, lui donneront peut-être l'appui
de leur nom ; mais cette liste, par sa
formation même manquera aussi des
principes de vraie démocratie qui doit
desider tout bon citoyen. Le résultat est
facile à prévoir car tout ceci fait mieux
qu'ils ne sauraient le faire eux-mêmes
le jeu des réactionnaires

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter
aux uns comme aux autres (quelques
noms exceptés de part et d'autre) que
leur tâche leur soit légère et leurs élec-
teurs miséricordieux.

R. VANCHE.

Nous recevons en dernière heure le
mot suivant :

M. Cassary comprenant enfin, comme
nous n'avons cessé de le répéter, que sa
situation est des plus fausses a pris la
résolution de ne pas se porter sur la
liste des candidats.

Cette décision qui, en premier lieu,
aurait été louable sous tous les rapports,
à la malheur d'arriver un peu tard, au
moment où l'union que nous semblions
avoir été devenue impossible. Nous re-
mercierons les délégués que j'ai vu et
qu'il faut pour cette nouvelle tactique
qui ne change rien à la face des choses
et qui évite tout simplement une désil-
lusion à leur Président.

Néanmoins le sieur Lafferraynie Gas-
ton, parvint à s'en emparer, l'attacha et
lut sur le collier de l'animal, le nom de
M. Moulhéart, du château de Castelnaud
(Bretenoux).

On écrivit immédiatement à M. Moul-
héart qui l'a envoyé chercher par son
régisseur. Ce dernier a déclaré qu'on lui
avait volé ce chien vendredi soir et qu'il
avait bien craint de ne plus le revoir.

FIGEAC

*Lettres d'un vicomte de Bonneville
à M. l'abbé Germain d.s Dames
Blanches.*

TROISIÈME LETTRE

**Grossier... mais spirituel ! — Un
serin bien amené ! — Cha-
peaux et corbeaux... — Nos
préférences !**

Vous n'êtes pas seulement grossier
— grossier comme du pain d'orge —
vous êtes surtout, M. l'abbé terrible-
ment spirituel. J'avoue que je vous
préfère faisant de l'esprit que vous sa-
lisant la soutane à fouiller dans les tas
de boue. Le maire de Bretenoux, qui
paraît être votre bête noire, devrait
vous être reconnaissant que vous
abandonnez vos images porcines
habituelles pour recourir, quand il
s'agit de lui, à des comparaisons
moins fangeuses. Je ne veux pas dire
que les attaques que vous dirigez
contre lui soient moins méchantes ;
votre prose peut alors être lue à hau-
te voix. Quel lettré n'admirerait l'im-
prévu et la délicatesse de la phrase
où vous nous montrez, sur un balcon,
le magistrat municipal « coiffé d'un
chapeau jaune, ce qui accentuait son
air habituel de serin ». Voilà, il faut
l'avouer, un trait bien envoyé. Et on
dira ensuite que nos curés n'ont pas
d'esprit !

Moi, je trouve ce serin bien amené.
Après les marcessins, les singes et
les barbets, — les oiseaux ! Décidé-
ment toute l'histoire naturelle y passa-
ra, vous êtes très fort. Prêtre, im-
primeur, marchand de soupe, natu-
raliste, ornithologiste, journaliste :
vous avez tête à tout.

Ce serin me va.
Examinons ce serin. Je peux bien
vous dire que je n'ai jamais beaucoup
goûté la plaisanterie de Gaudissard
qui veut que le St-Esprit soit un pi-
geon, parce que vous en faites dans
vos églises une colombe. J'entends
chaque jour des individus très ordi-
naires traiter de serins quelques-uns
de leurs semblables, parce qu'ils ne
partagent pas leur manière de voir
au sujet de la culture du melon, de
l'influence de la lune sur la coupe des
cheveux ou bien sur l'efficacité des
pillules orientales de ce brave Ratier,
notre voisin de Maurs. Vous entendez
dire ça chaque jour. Mais un curé
apostrophant un maire au balcon et
lui disant : vous êtes un serin, c'est
un signe des temps. Les Dieux s'en
vont ! Si vous manquez de tenue, M.
l'abbé, vous me manquez pas d'es-
prit.

Les expressions les plus usées re-
prennent sous votre plume une allure
nouvelle. Vous me rappelez un cha-
pelet de la rue St-Jacques, quand
j'étais étudiant, et qui n'avait pas son
pareil pour retaper les vieux cha-
peaux. D'un galurin bossu, pelé,
racorné, plissé comme un accordéon
il faisait, d'un coup de fer, un chapeau
flambant neuf, un huit reflets qui
gardait son lustre pendant 24 heures.

Vous, quand vous traitez un adver-
saire de serin, vous le faites, avec
une délicatesse, avec une finesse, qui
évoque tout de suite la légèreté et le
soyeux des plumes de cet oiseau très
connu.

Quelle drôle d'idée tout de même
vous avez eue, M. l'abbé, parce que
la figure de M. Boyer ne vous plaît
pas, de vous en prendre à la forme et
à la couleur de son chapeau ! C'est
comme si, parce que vous portez un
chapeau noir et une soutane noire, et
des bas noirs, et des souliers noirs,
des cheveux noirs et une âme noire,
on vous traitait de corbeau !

Et après, me direz-vous ! Soit !
Mais, entre un serin et un corbeau,
moi je préfère encore le serin. C'est
un petit oiseau d'un plumage très
joli : jaune d'or ou jaune paille ; son
chant est celui qui se rapproche le
plus de celui du rossignol. Cet oiseau
ne mange que des choses propres :
millet, chénevis. Il ne peut sentir la
vermine sur lui ; il meurt, s'il ne se
baigne pas. Il vit de ce qu'on lui
donne.

Le corbeau, au contraire, ne chante
pas ; il croasse, couac, couac... il
flaire la pourriture ; il se nourrit de
charogne ; et, quand il n'a pas de cha-
rogne à se mettre dans le bec, il va
piller le grain du moissonneur. Le
corbeau est classé parmi les animaux
nuisibles : on peut le tuer en tout
temps. Si vous ne me croyez pas,
donnez-vous la peine d'aller faire un
tour au tribunal, un jour de police
correctionnelle. Je vous parie une
citrouille contre une châtaigne que, sur
dix chasseurs pincés par la gendar-
merie, huit répondront à leur inter-
rogatoire : — « Non, M. le Président,
je ne chassais pas. Si les gendarmes
m'ont vu avec un fusil, c'est que j'é-
tais sorti pour aller abattre un cor-
beau. Ces sales oiseaux nous man-
gent tout ; il n'y a pas moyen d'avoir
un poussin ». Ce système de défense
ne prend pas, — je l'accorde ; mais
vous verrez que c'est toujours l'ex-
cuse invoquée. On appelle ça, au pa-
lais, le coup du corbeau.

Mais le *Journal du Lot*, encom-
bré, me mesure la place, je répon-
drai donc cette conversation une au-
tre fois, si vous le voulez bien.

Bernard de BONNEVILLE.

**Figeac. — A Monsieur l'Inspecteur
Primaire.** — La circulaire ministérielle
de 1904, interdisant les emblèmes reli-
gieux, prières et catéchismes, dans les
écoles laïques, serait-elle morte dans
l'arrondissement ?

Pour aujourd'hui nous ne citerons
qu'un fait que M. l'Inspecteur ne doit
certains pas connaître.

Dans le canton de l'abbé Fracasse les
prières se disent 4 fois par jour dans
une école, le catéchisme s'y apprend
aussi, sans doute ? Le règlement ne se-
rait-il pas le même pour tous ?

Fons. — Les élections. — La liste des
candidats aux élections municipales est
déjà arrêtée. Elle comprend, sous le fal-
lacieux prétexte de *concentration*, des
radicaux, des socialistes et des bonap-
artistes ; l'inspirateur — assez mal ins-
piré, à notre avis, — veut aménager la
chèvre et le chou. C'est le sonnet d'un
homme qui veut vivre tranquille, com-
me le rat de Lafontaine. Ce harilage
produira-t-il quelque chose de bon ? Il
est permis d'en douter. Après tout, c'est
peut-être là le but que poursuit ou pour-
suivent les promoteurs de cette liste. Les
jésuites ont plus d'un tour dans leur sac.

Aynac. — Le Syndicat. — Après
les attaques malveillantes dirigées par
nos adversaires, contre la formation de
notre syndicat qui devait être mort-né,
car bien sûr il ne serait pas subventionné
par l'Etat, je vois déjà la mine déconfite
que vont faire ces quelques hobereaux
quand ils vont apprendre, que par déci-
sion du ministre de l'Agriculture, il est
alloué à la Fraternelle d'Aynac, à titre
de secours, la somme de 600 francs.

A cette occasion, serions-nous trop
indiscrètes, de demander au voyageur
faux prophète, qu'est devenue leur for-
mation des treize ce compte malheu-
reux.

Il nous répondra sans doute, qu'elle a
été transformée en association politique,
ce que j'avais d'ailleurs prévu dès la
première heure, et qu'avec l'appui de
certains individus, qui sentent le jésuite
à 40 pas, ils ont entrepris une campagne
de diffamation en règle contre les répu-
blicains d'Aynac.

Peuvent-ils user de plus de bassesse,
ces gens qui se disent intelligents et qui
se croient des foudres d'éloquence, que
d'aller jusqu'à faire imprimer des pam-
phlets, où ils ont toujours soin de con-
server l'anonymat, contenant des infam-
ies qui révoltent la conscience de tous
les honnêtes gens, et les faire introduire
clandestinement pendant la nuit dans la
plupart des maisons de la commune.

Aux attaques de nos adversaires, j'ai
répondu point par point, et chacun me
rendra cette justice, que je ne me suis
servi pour les combattre que des armes
de la franchise et de la loyauté... A ceci,
je ne répondrai pas, je laisse à la vindic-
te publique le soin de les juger, je
crois même qu'elle a déjà fait son œuvre
et qu'ils entendront sous peu leur con-
damnation.

Je leur ferai cependant remarquer
qu'il nous serait facile de leur répondre,
et que ce ne serait pas, une comédie
seulement en un acte, que nous leur
ferions jouer, car, au restaurant Bonne
Nouvelle, en fumant mon maigre cigare
d'un sou, l'on y apprend quelquefois
des choses étonnantes.

*Le secrétaire général
de la Fraternelle d'Aynac,*
LÉON CADIERGUES.

— Allons mes bons réactionnaires
causons un brin, ça nous distraira.

Vous qui aimez tant à rester sous
cape ; vous qui attaquez vos adversaires
par derrière, on peut bien vous répon-
dre à votre exemple demeurer incon-
nus, car vos articles anonymes nous dis-
pensent de donner notre signature.

A tout moment vous critiquez M. le
maire, et les Conseillers républicains,
que vous ont-ils fait ? D'abord M. Vays-
sières vous a-t-il donné sujet de plainte ;
et en quoi ?

Est-il insolent ?
Est-il vindicatif ?
Je ne crois pas ; tandis que c'est la tâche
originelle de votre coterie, dont il
fait toujours se mêler.

Est-il fier ? N'est-il pas affable, bien-
veillant envers tout le monde ? Vous
n'allez pas me dire le contraire sinon
vous mentirez.

Mais alors, que lui voulez-vous ?
La seule faute que vous puissiez lui
imputer c'est d'être républicain, et à votre
point de vue, être républicain n'est
pas être honnête homme, soit ; malgré
tous ses détracteurs il aura toujours
notre sympathie.

Vous reprochez à l'honorable M.
Vaysières, qui a l'estime de tous les
braves gens, ainsi qu'à quelques con-
seillers républicains, d'avoir signé le
départ de nos « bonnes sœurs ».

Les maires réactionnaires, les ont-ils
gardés ?
Vous accusez aussi ces Messieurs d'a-
voir signé une pétition pour faire dé-
guerpir M. le curé, cela est tout à fait
invraisemblable, tout ce qu'aurait pu
faire M. le maire était d'écrire person-
nellement à qui de droit pour se plain-
dre de la conduite qu'aurait tenue le
prêtre à son égard, et dans ce cas là il
n'aurait pas eu besoin de la signature
des conseillers. D'ailleurs il n'a pas été
du tout question de cela au Conseil mu-
nicipal.

Et le syndicat, pourquoi le critiquez-
vous ? Est-ce parce que le vôtre n'a pas
réussi ?
Allons Messieurs, avouez que la ja-
lousie vous aveugle, et que vous n'êtes
plus dans votre bon sens.

Peut-être vous voudriez ravir l'é-
charpe, aux prix des plus viles calomnies ;
mais soyez donc d'accord entre
vous, car si cette écharpe que vous con-
voitez, tombait entre vos mains, vous ne
sauriez à qui la confier.

Allons Messieurs, ne cherchez pas à
vous réfugier derrière les fautes que
vous reprochez à vos adversaires : votre
parti n'en a-t-il pas commises de plus
grandes ?

Ne prenez pas le manteau de la reli-
gion pour masquer votre despotisme :
on connaît votre passé, les électeurs
sauront bien régler votre avenir.

Je suis loin de vouloir critiquer vos
croquantes, mais je suis partisan de la li-
berté de conscience que vous prohez
parce qu'elle ne sert pas votre ambi-
tion.

Pour avoir plus d'ascendant sur la
commune et pour faire parade de vos
lergesses, vous faites distribuer des jour-

naux où quelques braves gens, cré-
dés et enfants vont puiser, sucer
pour ainsi dire le fiel de la réaction.

Mais au moment d'agir, les électeurs
sauront bien en prendre leur parti, ils
verront bien que votre politique ne tend
qu'à les conduire à l'ancien régime dont
nos pères ont eu tant de peine à s'af-
franchir.

Allons électeurs, chers camarades, tou-
tes les belles promesses que vous font
ces messieurs, n'aboutiront jamais qu'à
vous ravir cette liberté qui vous est si
chère.

N'avez-vous pas lu l'histoire qui nous
a conservé le souvenir de nos ancêtres,
et du mal qu'ils ont eu à conquérir cette
indépendance ; que vous êtes appelez à
défendre dans quelques jours.

N'avez-vous pas vu dans les anciens
annales les tristes effets de la puis-
sance despotique des seigneurs qui au-
trefois étaient nos maîtres ?

Allons amis ! sortons de notre torpeur
et le 1^{er} mai, munis du bulletin de vote
qui est notre arme défensive, nous irons
aux urnes aux cris de :
Vive la République !
Vive la Liberté !

BEN-BAOHR.

Un factum stupide. — Il circule
dans notre commune des imprimés ayant
pour but de tourner en ridicule certains
de nos radicaux dont l'honorabilité vaut
bien celle des auteurs de ces ignobles
pellecs.

Je crois que ces messieurs anonymes
se proposent, à force de calambours dé-
bités sur le compte des personnes qui
sont victimes de leurs calomnies, de les
pousser à imiter leur insolence mais ils
n'y réussiront pas, ils n'auront pas même
de réponse, sinon, en termes plus
polis que ceux dont on se sert à leur
égard ; car l'insolence n'est pas leur
arme.

Tapez dur, messieurs, si cela vous
convient : les républicains ont bon dos,
ils se contenteront de vous accorder le
mépris qui est dû à vos procédés, et les
honnêtes gens manifesteront à l'égard
de vos sculpes et de tous ces écrits où
vous montrez tant de haine, le plus pro-
fond dédain.

B. B.

Bibliographie

Le voyage du roi d'Espagne

Du Monde Illustré.
Voici exactement le but et la portée du
voyage qu'Alphonse XIII a entrepris en
Catalogne et aux Baléares.

Le programme de M. Maura, président
du conseil, comprend l'initiation successive
d'Alphonse XIII à la vie de chacune des
provinces du royaume. Le premier minis-
tre désire que le jeune souverain apprenne
à connaître son peuple, étudie sur place les
ressources, les besoins des industries locales
et se fasse apprécier des populations visitées.
Ces déplacements, complètement de l'éduca-
tion du roi, servent les intérêts de la mo-
narchie, battus en brèche par l'opposi-
tion des républicains et des séparatistes.
Le roi connu jusque dans les coins reculés
du royaume, c'est le roi devenant populaire
apportant la puissance communicative de
sa popularité à l'appui des institutions dont
il est aujourd'hui la principale force.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon. — Conseil de révision. —
Lundi ont eu lieu dans notre ville les
opérations du conseil de révision, sous
la présidence de M. Héli-Devals, préfet
du Lot.

Pas d'incident à noter dans la jour-
née. Le soir, nos jeunes conscrits se
réunissent en de fraternelles agapes à
l'hôtel du Lion d'Or. Le menu, des meil-
leurs, a été très apprécié.

La plus grande gaîté n'a cessé de ré-
gner parmi les convives.

Un Convive.

Baladon. — Les Elections. — Jus-
qu'à ce jour nous avions cru que les
élections municipales passeraient ina-
perçues dans notre commune ; mais à
l'heure actuelle nous sommes fixés.
L'ancien maire révoqué recommence sa
campagne, certains de nos amis l'ont
rencontré neuf heures du soir, d'autres
à minuit, d'autres encore lorsque le ca-
rillonneur met sa cloche en branle le
matin ; il ne voyage que la nuit ; le jour
lui fait-il peur ?

Dimanche dernier il jonait des poi-
gnés de mains et faisait des compli-
ments à ceux qui hier encore étaient ses
pires ennemis, comme le roi chevêlu il
brûle ce qu'il a adoré et adore ce qu'il
a brûlé.

Vous ne trompez personne M. l'ex-
maire : tout le monde vous connaît,
vous avez beau répéter que si vous avez
été suspendu par M. le Préfet et révoqué
par M. le président de la République
c'est à cause de vos opinions politiques,
non Monsieur, tous les électeurs savent
ce qu'est au contraire à cause de votre
administration. Vos amis même du Con-
seil municipal ont été obligés de recon-
naître vos torts dans une délibération.

Nous n'avons pas la prétention d'être
sorciers, mais nous sommes fermement
convaincus que les électeurs de Baladon
vous enverront goûter les douceurs de
la retraite dans votre castel féodal, com-
me vous vous plaisez à le dire bien sou-
vent.

Un groupe d'électeurs.

Payrac. — Les élections. — Les élec-
tions s'annoncent comme devant être
assez mouvementées. La lutte sera cha-
ud dans presque toutes les communes du
canton, surtout dans celles où l'élément
congréganiste n'a pas disparu. Les chauds
partisans de la Congrégation annoncent
la réouverture des écoles religieuses si
les municipalités républicaines sont rem-
placées par des partisans du trône et de
l'autel, et les croyants vivent dans cet
espoir, mais qui sera déçu. On cite
même une commune du canton où une
bonne femme a pris le scalpulaire et fait
une neuvaine pour obtenir de la bonne
Vierge le renversement du maire qui
n'est pas tout à fait cléricale. Que la Croix
doit être contentée ! On verra, on prie !!!

Nous sommes persuadés que les élec-
teurs du canton de Payrac comprendront
leurs intérêts et qu'ils sauront envoyer
au Conseil municipal des hommes capa-
bles de leur être utiles et qu'ils renver-
ront aux douceurs de la vie privée des
hommes qui n'ont pu que mettre un
obstacle à la réalisation de leurs vœux,
au triomphe des idées démocratiques.

**Saint-Germain. — Conseil de révi-
sion.** — Les opérations du conseil de
révision dans le canton de St-Germain,
ont eu lieu le jeudi 21 avril, dans une
des salles de la nouvelle mairie, sous la
présidence de M. le Préfet du Lot.

Quoique moins nombreux que les an-
nées précédentes, nos jeunes conscrits
s'en sont donnés à cœur joie. La journée
a été pleine d'entrain et de gaîté.

**Salviac. — Le jeune Sanet, âgé de
15 ans, ramenait de l'abreuvoir un che-
val sur lequel il était monté, lorsque
arrivé en face du café de l'Union, l'ani-
mal rua et projeta sur la chaussée son
cavalier qui tomba comme une masse.
Relevé aussitôt sans connaissance par
les voisins, qui lui prodiguèrent les soins
nécessaires il ne tarda pas à reprendre
ses sens et put, 20 minutes après l'acci-
dent, se rendre chez lui à pied. Les
spectateurs ont pu craindre pour la vie
de l'imprudent cavalier, il faut espérer
qu'il n'y aura rien de grave. Le jeune
Sanet, a été obligé de garder le lit depuis
sa chute et ne se rappelle de rien.**

**Salviac. — Conseil municipal. —
Séance du 17 avril.** — Dimanche der-
nier, 17 avril, le Conseil municipal de la
commune de Salviac, s'est réuni sous la
présidence de M. Costes, maire ; 13
membres étaient présents dont deux de
la minorité réactionnaire.

Arrivant à l'expiration de ses pou-
voirs, à la veille du renouvellement,
la municipalité républicaine de cette com-
mune, qui conscience d'avoir fait tout son
devoir, avait à cœur de fournir aux élec-
teurs, tous les renseignements, toutes
les explications nécessaires pour les
éclairer dans leurs votes.

L'ouverture de la séance, M. le Maire
expose la situation financière et compare
la gestion de la municipalité actuelle
avec celle de la municipalité réaction-
naire.

Ce parallèle doit, en effet, res-
sortir, aux yeux même des plus aveugles
des mérites et de la sage administration de
la municipalité républicaine grâce à la-
quelle la commune de Salviac, jusqu'à ce
jour endettée, commence à entrer dans
une ère de prospérité qui lui permettra
d'envisager l'avenir avec confiance et de
survenir à ses dépenses sans le moindre
emprunt.

Des documents produits à cette séance
il résulte que l'encaisse au 31 mars 1909
était de 2636 fr. 18
soit pour les chemins vicinaux et de grande commu-
nication 2493 fr. 45

Restait donc en caisse 202 fr. 73

mais il restait encore à payer divers
comptes s'élevant à la somme de
1183 fr. 30. De telle sorte qu'il existait
un passif de 1183 fr. 30 — 202 fr. 73 =
980 fr. 61.

solé et l'excédent des recettes au 31 mars 1904 est de 12.448 fr. 04 sur cette somme 7.477 fr. reviennent aux chemins vicinaux. 4.971 fr. sont affectés à la construction de l'école de Luziers, 250 fr. à divers, d'où reste disponible en caisse 615 fr. 24.

Malgré de nombreuses objections faites par les membres de la minorité pour égarer les esprits — l'exactitude de ces chiffres n'a pu être contestée. — Il en ressort qu'au 31 mars 1904 la dette communale s'élevait à 980 fr. 61, nous nous trouvons aujourd'hui en présence d'un excédent de 12.448 fr. 04.

Cet exposé terminé, plusieurs questions sont posées à M. Gay, ancien adjoint, chargé des fonctions de maire, sous la municipalité réactionnaire.

On lui demande d'abord des explications sur l'annulation d'un crédit de 150 francs, faite par renvoi sur le registre des délibérations — renvoi non approuvé par les membres présents.

A propos d'un emprunt de 2.500 fr. fait au Crédit foncier en 1897 et sur lequel il y a lieu de prélever une somme de 610 fr. environ pour les frais d'éclairage, on prie aussi M. Gay de fournir des renseignements sur l'emploi du reliquat.

M. Gay est incapable de donner la moindre explication, — il ne se souvient de rien. — La comptabilité de l'époque est si mal tenue qu'il ne peut y puiser le moindre renseignement. M. Gay se contenta d'affirmer qu'il n'a détourné aucune somme — chacun se plaie à reconnaître son honorabilité, mais le public ne paraît pas satisfait de ces réponses.

M. Gay est ainsi obligé de reconnaître que, plein de confiance dans les fournisseurs, il avait l'habitude d'approuver leurs mémoires sans indications de somme.

Vaincus sur ce terrain, Messieurs les réactionnaires, hommes dévots et bien pensants, écumant de rage. C'est alors qu'ils se livrent à des attaques violentes vis-à-vis de M. le Maire, qu'ils vont jusqu'à menacer.

Ils l'accusent d'être la cause de la condamnation des religieuses, — d'avoir fourni des renseignements défavorables et dénoncé M. Gay à la justice, comme l'homme de paille de la congrégation prêtant son concours dévoué aux congréganistes, pour éluder la loi. M. Gay affirme même avoir en main la lettre de renseignements écrite par M. Costes ; — sommé, par le public de la montrer il ne peut produire, qu'une simple note signée d'un inconnu « d'un compère ».

D'autre part, M. Costes maire, s'adressant à M. Gay ajoute : « Si j'avais voulu abuser d'une conversation tenue chez moi par la supérieure du couvent, en juin dernier, vous auriez certainement été condamné par le tribunal correctionnel de Gourdon. — La supérieure me confia, en effet, que pour éluder la loi, elle avait usé de vous, et signé avec vous un acte fictif. — Cette explication nette et précise met fin aux débats, et produit sur le public la plus vive impression. »

En fin de séance, des explications sont demandées sur les retards apportés aux réparations de l'Église de Luziers. Dans un but purement électoral la réaction

essaie en vain d'en rendre responsable la municipalité républicaine. Sur cette demande, il est aussitôt donné lecture d'une délibération du Conseil de fabrication signée par M. Gay, trésorier, dans laquelle il est dit : « que l'église de Luziers n'est d'aucune utilité, qu'elle n'est pas concordataire, et que le Conseil de fabrication se refuse à contribuer aux réparations même les plus urgentes. » Aux électeurs de conclure.

Tel est le compte rendu de la séance de dimanche.

Pendant 4 ans, dans l'administration des affaires communales, la municipalité républicaine a fait preuve de sagesse et d'économie. Elle compte des hommes dont l'honorabilité si connue leur permettra de résister aux attaques insolentes et grossières de la Réaction.

St-Martin de Lavercantière. — M. Pompeydie adresse aux électeurs l'appel suivant :

Chers camarades,

Je viens encore une fois solliciter vos suffrages. Je n'ai pas à vous faire une longue profession de foi ; vous connaissez mes opinions politiques. Je suis candidat républicain.

Si je suis votre élu, je m'engage à soutenir énergiquement et dans la mesure de mes moyens, toutes les questions intéressant la section de St-Martin.

Voici les points sur lesquels porteront principalement mes efforts :

1° Réparations à l'école ; 2° Continuation de la route du Pont Barra à Saint-Martin ; Construction d'une route reliant la maison d'école à la Vierge ; 3° Je m'intéresserai de la question du communal du « Frau » ; 4° Je m'engage à ne signer aucune délibération du conseil municipal qui n'aurait pas l'assentiment de mes électeurs. Je présenterai à M. le Maire toutes les réclamations des habitants de St-Martin.

FOMPEYDIE.

Gignac. — Comité radical socialiste. — Dimanche, 24 avril, réunion du Comité radical socialiste.

Ordre du jour : Formation de la liste des conseillers municipaux. Les candidats pourront se faire inscrire au bureau du Comité jusqu'à 10 heures du matin.

La liste radicale socialiste ne comprendra que des membres du comité, fermement laïques. — Monsieur L. J. Malvy assistera à la réunion et au banquet. Le jeune et vaillant lutteur de l'arrondissement de Gourdon prononcera un discours politique.

Vayrac. — Congrès républicain. —

Ainsi que nous l'avons annoncé les républicains de notre commune se sont réunis en Congrès, dimanche dernier, 17 avril, à 8 heures du soir, pour procéder, par voie de scrutin secret, à la composition de la liste des candidats, qui aux prochaines élections municipales, doivent porter le Drapeau de la République.

Nous sommes très heureux de pouvoir dire, que par leur choix très judicieux, les congressistes ont porté un coup

mortel à la réaction, et en même temps donné à leurs amis, qui n'ont pu prendre part aux importantes délibérations de ce jour un exemple de discipline républicaine.

Faisant litière de toutes les rancunes, de toutes les discordes, qui avaient un moment paralysé l'action de notre parti ; s'inspirant des nécessités et des exigences de la situation présente ; ne se laissant en un mot, guider absolument que par l'ardent désir de vaincre nos adversaires ; ils ont voulu composer une liste de concentration républicaine, c'est-à-dire une liste qui reflète les sentiments d'union qui les animent, ainsi que la volonté ferme, la ténacité même, dont ils entendent faire preuve dans la prochaine bataille.

Honneur à eux !

Aussi, quand elle a connu la composition de notre liste, la réaction, qui se croyait déjà maîtresse de la place, a commencé à s'apercevoir qu'il y a loin de la courbe aux lettres et que son règne touche à sa fin.

Donc que tous les républicains suivent la voie que leur ont tracée les Congressistes ; qu'ils n'aient comme eux qu'un but, qu'une pensée : le Salut du Drapeau, et comme aux élections de 1900 la République remportera une éclatante victoire.

Hardiment, Tous à l'œuvre ! Pour la République !

Un vieux républicain.

Bétaille. — Inauguration de l'école de filles. — A l'occasion de l'inauguration de l'école laïque de filles, notre municipalité, en toutes circonstances, aime à bien faire les choses, avait organisé dimanche dernier, 17 courant un grand banquet républicain où se sont réunis tous les habitants de la commune.

Le lieu de l'école, dans laquelle se pressaient 160 citoyens environ, qui avaient tenu à répondre à l'invitation de la vaillante et républicaine cité bétaillaise.

Remarqués à la table d'honneur : MM. Cocula, sénateur, Malvy, conseiller général du canton de Vayrac, Villadiou, inspecteur primaire, Granouillac, maire de Vayrac et conseiller d'arrondissement, Feyt, chef de division à la préfecture, tous les maires, les instituteurs et le juge de paix du canton de Vayrac, Bergougnoux, conseiller d'arrondissement de Gramat, de Bieuvre, architecte, Mazzyrac, maire de Bétaille et Laurie, adjoint. La plus grande gaieté et la plus franche cordialité n'ont pas cessé d'un seul instant de régner pendant le repas. Au dessert, le très sympathique maire de Bétaille a prononcé le discours suivant qui a été très applaudi.

DISCOURS DE MONSIEUR LE MAIRE DE BÉTAILLE

Messieurs,

L'ouverture d'une école au milieu d'une population intelligente, qui sait apprécier les bienfaits de l'instruction, est toujours un sujet de joie ; mais elle doit devenir un motif de fête lorsque l'école qui s'ouvre instaure l'enseignement laïque sur les ruines de l'éducation cléricale.

C'est pourquoi les républicains de Bétaille sont heureux et fiers de célébrer aujourd'hui en une manifestation imposante, une réalisation partielle des idées qui leur sont chères.

Je suis sûr d'être leur interprète fidèle en remerciant les personnalités qui ont bien voulu, en se rendant à leur invitation, leur apporter un gage de sympathie et de dévouement. Je salue avec reconnaissance à cette table, M. l'inspecteur primaire, M. Cocula, sénateur, M. Malvy, conseiller général.

Leur présence au milieu de nous à cette occasion, est l'affirmation de la solidarité de Bétaille à toute la démocratie du Lot.

Messieurs, je bois à nos hôtes et je lève mon verre en l'honneur de la République qui, toujours obstinée dans l'émancipation des esprits, saura libérer définitivement la France libre-penseuse du joug de la Congrégation.

Après M. le maire de Bétaille M. Villadiou, le très sympathique inspecteur primaire, s'est fait applaudir fraternellement en prononçant le discours suivant :

DISCOURS DE M. VILLADIOU INSPECTEUR PRIMAIRE

Citoyens,

J'ai accepté avec le plus vif plaisir l'invitation qui m'a été adressée par votre commission des fêtes, parce que j'avais hâte de féliciter les administrateurs de la commune de Bétaille pour l'empressement qu'ils ont mis à construire notre école publique de filles.

Dans les régions où l'esprit démocratique est aussi développé que dans la commune de Bétaille, nous sommes toujours sûrs d'avoir bien vite satisfaction au point de vue de la bonne installation des services scolaires. Mais nous savons tout de même enregistrer avec joie les résultats que nous venons d'obtenir ici, car ils seront un encouragement pour les municipalités républicaines voisines qui s'apercevront bien vite que la République ne sera jamais qu'un vain mot, tant que l'organisation scolaire laïque ne sera pas partout réalisée sur notre territoire national.

Ce n'est pas, d'ailleurs, pour satisfaire un esprit sectaire que je proclame la nécessité d'une éducation laïque. C'est plutôt parce que, enfant du peuple, j'ai mesuré le degré d'ignorance dans lequel ont vécu nos devanciers. Et après avoir étudié l'histoire de mon pays, j'ai senti, en constatant l'ignorance dans laquelle tenait nos devanciers — car je crois ne pas trop m'avancer en affirmant que tous ceux qui m'écoutent ici, n'ont pas du sang bleu dans les veines — que nos ancêtres étaient bien à plaindre. Ils n'avaient, de l'homme, que l'organisation physique, mais on leur refusait toute nourriture intellectuelle. Ils étaient le troupeau que l'on conduit, mais ils ne pouvaient aspirer à être les cellules de ce corps social qui ne les connaissait que comme des forces vives, mises au service de quelques privilégiés.

Je fais appel à vos souvenirs, citoyens. N'ai-je pas raison de dire que l'instruction du peuple n'a vraiment préoccupé

les pouvoirs publics que lorsque la République a présidé aux destinées de la France ? Nous pouvons encore compter dans les générations qui sont nos aînés un nombre considérable d'illettrés. Et il suffit de parcourir encore nos plateaux du Causse pour trouver des familles dont beaucoup de membres n'ont jamais dépassé les limites de leur canton. Ils ont vécu dans l'ignorance absolue de tout ce qui passait à côté d'eux. Ils ne connaissent du dehors que ce que leurs dirigeants voulaient bien leur apprendre.

Et les générations succédaient ainsi aux générations. C'est que nos devanciers étaient élevés pour la servitude. Ils étaient dépourvus soigneusement de tout ce qui constitue véritablement la personne humaine, de cette liberté de penser, de se déterminer et d'agir, sans laquelle il n'existe que des esclaves, acceptant un mot d'ordre, même alors que ce mot d'ordre doit avoir pour eux des conséquences déplorables.

Nous pensons que cette pratique doit avoir une fin rapide. Nous ne voulons plus que les travailleurs de nos campagnes soient dans un état d'infériorité intellectuelle lamentable. Nous voulons appeler ces esprits robustes, mais encore trop incultes, aux satisfactions intimes de la faculté de penser et d'agir par eux-mêmes.

Et, chose triste à constater, nous éprouvons de la résistance, surtout parmi ceux qui ont le plus besoin d'être élevés à la condition d'homme. C'est qu'on dénature nos intentions, on propage toutes sortes de calomnies pour déverser notre œuvre. Et les éternels adversaires du peuple essaient de se proclamer ses meilleurs défenseurs. Mais nous continuerons notre tâche sans nous laisser jamais. Et nous espérons aussi, voir bientôt luire l'aurore du jour, où le peuple demandera compte à ses exploités, de longs siècles d'ignorance qu'ils ont fait peser sur lui.

Mais pour que ce jour soit proche, il faut que chacun de nous, dans sa sphère, facilite l'émancipation du Peuple. Tous les membres de l'enseignement se dépensent sans compter, pour répandre la bonne parole. A Bétaille, il me serait facile de citer des artisans dévoués de cette œuvre si nécessaire. Les pouvoirs publics n'épargnent aucun service pour assurer aux enfants de France la culture intellectuelle dont les citoyens d'une République ont particulièrement besoin. Nos amis du Parlement doivent aussi contribuer pour leur part à cette éducation civique des électeurs. Par leur contact avec les masses, ils montreront ce que peuvent les qualités d'esprit et de cœur, surtout lorsqu'elles sont dirigées par des principes d'une inflexibilité complète.

Aussi tous les cadres de la démocratie contribueront à l'amélioration de notre société. Et nous entendons bientôt le Peuple qui jusqu'à ces dernières années n'avait joué qu'un rôle insignifiant, faire entendre sa volonté souveraine.

C'est sur cette espérance que j'adresse de nouveaux remerciements à la municipalité de Bétaille qui vient de compléter aujourd'hui l'organisation de ses services scolaires.

A son tour M. L.-J. Malvy, dans un très beau discours, fréquemment interrompu par des applaudissements frénétiques, a parlé des bienfaits de l'enseignement laïque, du dévouement des maîtres de la jeunesse, de l'énergie et de la persévérance, que le vaillant Président du Conseil M. Emile Combes, met au service de la démocratie dans la lutte qu'il a entreprise, de concert avec tous les loyaux serviteurs de l'Esprit de la Révolution contre l'obscurantisme clérical ; puis enfin des réformes sociales que le parti radical doit aborder sans retard.

M. Cocula, l'un des plus vieux et des plus vaillants champions de la démocratie dans le département du Lot, qui s'était fait un devoir et un plaisir de venir serrer de nouveau la main aux républicains de notre commune qui aux élections législatives de 1898, se groupaient en aussi grand nombre autour de son nom, a en quelques paroles chaudes et vibrantes, remercié la représentation de la commune de Bétaille et le comité d'organisation du banquet, de l'invitation qu'ils lui ont faite. Il a rappelé que le cléricalisme avait de tout temps et dans tous les pays semé la haine, la discorde, ailleurs, même la guerre civile et qu'il faut combattre toujours et sans relâche jusqu'à ce qu'il soit mis dans l'impossibilité d'exercer son action funeste sur le corps social, mais surtout sur l'enfance.

Il a convié tous les bons citoyens à se grouper et à s'unir étroitement aux prochaines élections municipales, afin de faire subir une nouvelle défaite à la réaction cléricale.

A la demande d'un grand nombre de citoyens, M. Glèze, président du comité républicain de Queyssac, commune voisine de la nôtre, a développé une partie du programme socialiste. Il a dit que les socialistes marcheraient toujours unis aux radicaux, parce que le radicalisme ouvrirait les voies au socialisme. Il a parlé de la lutte contre le cléricalisme qu'a entreprise le cabinet Combes dont il a fait l'éloge à ce sujet, des réformes qu'a introduites dans son département le Ministre de la marine, de celles qu'a faites le gouvernement de la République pour les ouvriers de l'industrie, mais il a aussi fait constater le néant des réformes paysannes. Il a aussi parlé de la question cléricale et de l'enseignement laïque. Dans chaque commune, a-t-il dit, pendant que l'instituteur s'efforce à allumer la lanterne humaine, le curé grassement payé par l'État, s'acharne à la souffler. Il faut que cet état de choses finisse, supprimons au plus tôt le budget des cultes....

Le discours du citoyen Glèze a été haché par les applaudissements de l'auditoire. La séance s'est ensuite terminée par la *Marseillaise* et l'*Internationale*. En un mot excellente journée pour la République démocratique et sociale.

Toutes nos félicitations au citoyen Laveyssière restaurateur, pour les bons soins apportés au service du banquet.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

MAISON LOUBEYRE
COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
contre les Pellicules et la chute des Cheveux. — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flaçon n° 2 : 3 fr.

A LOUER GRANDS ATELIERS
AVEC OU SANS FORCE MOTRICE
S'adresser à l'usine du Pont Valentré, CAHORS.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'Ecole dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
Travail parfait et entièrement garanti

Vient de paraître :
ANNUAIRE OFFICIEL DU DÉPARTEMENT DU LOT 1904
1,50 aux bureaux du Journal du Lot
2 fr. franco par la poste.

BOURGUET DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Grande Maison à louer
Comprenant un rez-de-chaussée de 4 pièces ; un premier étage composé de 5 chambres à coucher, cabinets de toilette, salon, salle à manger, cuisine, vestibule, une grande galerie vitrée verres de couleurs. Ecurie, chai, remise, Jardin anglais, potager, vignes.

S'adresser à M. Mignot, avenue du Périer.

Anti-Anémique de J. Filhol
Le flacon 1,25 | AU CITRO-PHOSPHATE DE FER | Le flacon 1,25

De longues années d'expérience garantissent son efficacité certaine dans l'Anémie, Chlorose, Leucorrhée ou Pertes Blanches. Peut être employé par les personnes les plus délicates.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS
DEPOT ET PRÉPARATION :
PHARMACIE NORMALE, Place des Petites-Boucheries, CAHORS
P. ORLIAC, Pharmacien de 1^{re} classe, genre et successeur.

ORFÈVRE CHRISTOFLE COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris
56, Rue de Bondy
LA MARQUE DÉPOSÉE DE FABRIQUE
Envoi franco de Catalogue

Notre représentant à Cahors est M. Mandell fils, Bd Gambetta, 26.

ÉTUDE de M^r Franck CHATONET
AVOUÉ A CAHORS
5, rue Fénelon, 5
(Successeur de M^r DUPUY et LACOSSE)

VENTE SUR SURENCHÈRE
du sixième après licitation

de divers immeubles sis commune de SENAILLAC, canton de Lauzès.

La vente aura lieu le mardi dix mai mil neuf cent quatre, à une heure de relevée, en barre du Tribunal civil de Cahors.

En vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de première instance de Cahors le vingt-cinq novembre mil neuf cent trois, enregistré, expédié et signifié.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Urbain MARLAS, cordonnier, demeurant et domicilié au lieu dit : « Constant » commune de Lamagdeleine, canton de Cahors.

Lequel a pour avoué constitué près le tribunal civil de première instance de Cahors Maître Franck CHATONET, demeurant dite ville rue Fénelon, numéro cinq.

Contradictoirement avec :
1^{er} Madame Noëlie HIRONDELLE, veuve de M. Joseph MARLAS, modiste, demeurant et domiciliée à Paris.

Partie co-licitante ayant pour avoué Maître Camille AUTEFAGE, demeurant à Cahors, Cours de la Chartreuse.

2^e Monsieur Prosper MARLAS, épicière, demeurant à Bordeaux, faubourg Labastide, rue des Vivants, numéro quatre-vingt-cinq.

3^e Pierre MARLAS, cordonnier, demeurant à Caniac, canton de Labastide-Urat.

4^e Dame Basile MARLAS, épouse de Séverin DABLANC, et le dit Séverin DABLANC, pris pour autoriser son épouse, domiciliés et demeurant ensemble à Senaillac, canton de Lauzès.

Autres parties co-licitantes ayant Maître Franck CHATONET pour avoué.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Lucien-Jean-Joseph BRUNET, instituteur public, demeurant à Cahors.

Partie intervenante dans l'instance

en partage et liquidation, ayant pour avoué constitué, Maître François SÉGUY, demeurant à Cahors, rue St-Pierre.

Il a été procédé, le mardi, dix-neuf avril, mil neuf cent quatre à une heure de relevée, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Cahors, par devant Monsieur Fournié, Juge au tribunal civil de Cahors, remplaçant Monsieur le Président empêché.

A la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit, dépendant tant de la succession de Monsieur Joseph MARLAS, quand vivait demeurant et domicilié à Cahors, que de la communauté ayant existé entre lui et la dame Noëlie HIRONDELLE sa veuve.

Le dit jour dix-neuf avril mil neuf cent quatre, le deuxième lot des dits biens a été adjugé moyennant le prix de deux cent vingt francs, à Maître SAUTET, avoué, qui a déclaré s'acquiescer au prix de deux cent vingt francs, à Maître SAUTET, avoué, qui a déclaré s'acquiescer au prix de deux cent vingt francs, à Maître Séguy, avoué, qui a déclaré command en faveur de Monsieur Victor VINNAC, propriétaire à Senaillac.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le vingt avril mil neuf cent quatre, enregistré, Monsieur SALGUES, Jean-Louis-Paul, propriétaire, demeurant

et domicilié à Senaillac, assisté de Maître Franck CHATONET, avoué, a déclaré surenchérir du sixième le prix des deuxième et quatrième lots.

En conséquence et par suite de la susdite déclaration de surenchère et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur SALGUES, Jean-Louis-Paul, propriétaire à Senaillac, ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, Maître Franck CHATONET, demeurant à Cahors, rue Fénelon, n° 5.

En présence ou dûment appelés de :
1^{er} M. Urbain MARLAS, cordonnier à Constant, commune de Lamagdeleine, ayant poursuivi la vente sur licitation et ayant Maître CHATONET pour avoué.
2^e La dame Noëlie HIRONDELLE, veuve MARLAS, ci-dessus dénommée et qualifiée, partie co-licitante, ayant Maître AUTEFAGE pour avoué.
3^e Les autres héritiers MARLAS, ci-dessus dénommés et qualifiés, autres parties co-licitantes, ayant Maître CHATONET pour avoué.
4^e Le sieur BRUNET, ci-dessus dénommé et qualifié, partie présente à la vente sur licitation, ayant Maître SÉGUY pour avoué.
5^e M. BRAMARIGUE, ci-dessus dénommé et qualifié, adjudicataire du deuxième lot surenchéri, ayant Maître SAUTET pour avoué.
6^e M. VINNAC, ci-dessus dénommé et qualifié, adjudicataire du qua-

trième lot surenchéri, ayant Maître SÉGUY pour avoué.

Il sera procédé :
Le mardi, dix mai, mil neuf cent quatre à une heure de relevée, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la nouvelle mise en vente des deuxième et quatrième lots, des immeubles dont s'agit.

Le cahier des charges, qui a été dressé par M^r Franck CHATONET, avoué, est déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où toute personne peut en prendre connaissance sans frais.

DÉSIGNATION des Immeubles MIS EN VENTE

Article premier
Vendu
Article deuxième

Un article en nature de terre labourable situé au lieu dit « La Croix-Haute », commune de Senaillac, confrontant avec chemin public, Jauge et des deux autres côtés avec Laplazie.

Article troisième
Vendu
Article quatrième

Un entier immeuble en nature de

maison, sol, patis, grange, étables et terre labourable sis au lieu dit « Les Garrigues », commune de Senaillac, formant les numéros, 33 P. 22 et 30, section A, du plan cadastral de la dite commune de Senaillac, d'une contenance cadastrale de soixante-six ares quatre-vingts centiares, d'un revenu matriciel de seize francs vingt huit centimes, confrontant avec route de Labastide-Murat à Cajaro, chemin public, Fitzames et Rualdès.

Mises à prix

Le deuxième lot, composé de l'article deuxième de la désignation sera mis en vente sur la nouvelle mise à prix de **Deux cent 260** francs, soit 260 francs.

Le quatrième lot composé de l'article quatrième de la désignation sera mis en vente sur la nouvelle mise à prix de **Mille 1400** francs, soit 1400 francs.

Paiement des frais

Tous les frais exposés dans l'instance en partage des successions et communautés dont s'agit, et ceux faits pour parvenir à la vente, devront être payés par les adjudicataires, en diminution de leur prix, dans les dix jours de la vente et au marc le franc des prix d'adjudication. Les frais de premières enchères, de surenchère et les frais postérieurs à la vente seront payés par les adjudicataires en sus de leur prix avec la remise proportionnelle due aux avoués poursuivant et colicitants.

Fait et rédigé par moi, avoué de la partie poursuivante soussigné, Cahors le vingt-trois avril mil neuf cent quatre.

L'avoué poursuivant, Signé : Franck CHATONET.

Enregistré à Cahors, le avril mil neuf cent quatre, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur, Signé : LACHAISE.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M^r CHATONET, avoué surenchérisseur, en son étude sus indiquée, lequel, comme tous autres avoués occupant près le même tribunal, pourra porter les enchères.